

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le jeudi 17 janvier 2019

19 h 16 : Nour Alideeb procède à l'ouverture de la séance.

1. MOT DE BIENVENUE DE L'AÎNÉE OU DE L'AÎNÉ ET PRÉSENTATIONS PAR LA COORDONNATRICE OU LE COORDONNATEUR DU LIEU CÉRÉMONIEL

L'Aîné Joey Twins, l'assistante à l'Aîné Danni McKenna et la coordonnatrice du lieu cérémoniel Mia Bourque prononcent le mot de bienvenue et font les présentations.

2. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Présente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Students' Union	Absente
Section 24	Ryerson Students' Union	Absente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Par procuration
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Absente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Absente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Absente
Section 114	Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst*	Présente

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Alideeb dit que le quorum est atteint.

3. AVIS DE PROCURATION

Alideeb annonce que la section locale 88 a envoyé une procuration à la section locale 110.

4. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

2019/01:001

MOTION

Section 106/Section 71

Il est résolu de ratifier Anna Goldfinch à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale semestrielle 2019; et

Il est de plus résolu de ratifier Anna Goldfinch à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière de clôture de l'Assemblée générale semestrielle 2019.

ADOPTÉE

5. LA PRÉSIDENTE OU LE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE PRONONCE UN MOT DE BIENVENUE.

Alideeb, Pritchard et Asekome prononcent le mot de bienvenue et la reconnaissance des terres.

6. ADHÉSION

2019/01:002

MOTION

Section 1/Section 68

Attendu que du 8 au 19 octobre 2018, un référendum sur la continuation de l'adhésion a eu lieu à la section locale 1, Carleton University Students' Association;

Attendu que les résultats non officiels à la question : « Êtes-vous pour la continuation de l'adhésion à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants? » sont : les suivants :

Oui : 2 447

Non : 2 172

Annulés : 18

Attendu que les résultats ont satisfait aux exigences en matière du quorum et de la majorité; et

Attendu que l'Exécutif national a ratifié les résultats du référendum le 30 octobre 2018; par conséquent,

Il est résolu de ratifier les résultats du référendum sur la continuation de l'adhésion de la section locale 1.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2019/01:003

MOTION

Section 106/Section 71

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale semestrielle 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2019/01:004 MOTION

Section 32/Section 109

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'Assemblée générale semestrielle 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2019/01:005 MOTION

Section 71/Section 68

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2018.

ADOPTÉE

10. SURVOL DES PROCÉDURES

a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières

Goldfinch explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente de l'assemblée.

2018/03:006 MOTION DE RÉEXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PLÉNIÈRE

Section 32/Section 85

Il est résolu de discuter de la modification de l'ordre du jour de la plénière de clôture.

ADOPTÉE

2019/01:007 MOTION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PLÉNIÈRE

Section 32/Section 97

Il est résolu de reporter la présentation du rapport du comité exécutif à la séance plénière de clôture.

ADOPTÉE

b. Soutien et procédures de prévention de harcèlement aux assemblées générales

Nila Zamani, l'intervenante en matière de harcèlement fera une brève présentation de son rôle et de ses tâches en qualité d'intervenante en matière de harcèlement.

c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération

Alideeb donne une brève description de son rôle en qualité d'agente des relations de travail du personnel de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario pour les bureaux de Toronto et de la région du Nord. Tous les membres du personnel à plein temps de la Fédération sont syndiqués auprès de la section locale 1281 du Syndicat canadien de la fonction publique.

11. PRÉPARATION AUX ÉLECTIONS

a. Ratification de la directrice ou du directeur du scrutin

2019/01:008 MOTION

Section 105/Section 32

Il est résolu de nommer Geneviève Charest au poste de directrice du scrutin pour

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

l'Assemblée générale semestrielle 2019.

ADOPTÉE

b. Aperçu du programme et des procédures électoraux

Charest fournit un survol des postes auxquels peuvent se présenter les candidates et candidats pour les élections à l'Assemblée générale semestrielle 2019, notamment la présidente ou le président de l'Ontario, la représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national et la trésorière ou le trésorier de l'Ontario. Charest donne aussi un aperçu du programme des élections et des procédures qui les concernent.

12. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

a. Formation des sous-comités pléniers

2019:01/009 MOTION D'ADOPTION
Section 32/Section 71

Il est résolu de former les sous-comités suivants :

- Comité du budget
- Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement
- Comité du développement organisationnel et des services; et
- Comité de révision et d'élaboration des politiques

ADOPTÉE

b. Adoption des ordres du jour des sous-comités pléniers

2019:01/010 MOTION D'ADOPTION
Section 68/Section 105

Il est résolu d'adopter les ordres du jour des sous-comités pléniers.

ADOPTÉE

13. ÉTUDE DES MOTIONS PRÉSENTÉES EN BONNE ET DUE FORME AVEC AVIS

a. Motions renvoyées par le comité exécutif de l'Ontario

2019/01:011 MOTION D'ADOPTION GLOBALE DES MOTIONS
Section 32/Section 105

Il est résolu que toutes les motions renvoyées par le comité exécutif de l'Ontario soient envoyées au sous-comité approprié indiqué pour un examen plus approfondi.

ADOPTÉE

2019/01:012 MOTION
Section 41/Section 106

Attendu que le sommet RISE a été créé en vue de fournir un espace annuel où peuvent se réunir les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones pour établir une vision sans racisme ni colonialisme au sein du mouvement étudiant; et

Attendu que les systèmes d'oppression touchent nos étudiantes et étudiants au quotidien, et ce, à un rythme de plus en plus alarmant; et

Attendu qu'il est important pour la Fédération de poursuivre et de renforcer ses efforts afin de lutter contre des systèmes comme le racisme et le colonialisme; et

Attendu que RISE est une occasion de renforcer les capacités des différents groupes racialisés et autochtones, de leur fournir des ressources et de les unifier pour bâtir la solidarité autour des problèmes multidimensionnels auxquels font face ces communautés sur leur campus et au sein de la société; et

Attendu que l'occasion de créer un sommet et un espace annuels à long terme pour les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones est ratée au cours de la biennale nationale de RISE; et

Attendu qu'il se présente une occasion pour les éléments provinciaux de créer leur propre sommet RISE en vue d'aborder des problèmes propres à leur région provinciale ou locale et de combler le vide laissé par une biennale de RISE; par conséquent,

Il est résolu d'adopter la politique suivante :

Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario (Sommet RISE de l'Ontario)

1. Désignation

Le sommet est appelé le Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario ou Sommet RISE de l'Ontario.

2. Mandat du comité de planification.

Relevant de l'assemblée générale et des membres de la Fédération, le comité de planification est la principale source pour l'organisation du Sommet bisannuel RISE de l'Ontario, prenant toutes les décisions générales concernant le sommet, notamment les ordres du jour, les conférencières et conférenciers, le lieu, la collecte de fonds et les considérations budgétaires.

3. Objectifs du sommet

Les objectifs du sommet sont les suivants :

- Unifier les voix des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones et œuvrer à l'unification des communautés par l'apprentissage et le désapprentissage;
- Être la principale unité organisatrice, à l'échelle provinciale, de la lutte contre le racisme et le colonialisme parmi les étudiantes et étudiants, par la recherche, l'action et les campagnes;
- Mener à l'élaboration annuelle d'une vision provinciale vers la décolonisation et la lutte contre le racisme, qui est axée sur les communautés touchées;
- Renforcer la solidarité entre les groupes racialisés et autochtones dans nos luttes anticapitalistes contre les établissements et institutions oppressifs.

4. Membres du comité

Composition du comité de planification :

Coprésidentes et coprésidents

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Membres ordinaires

PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Représentante ou représentant national dont le poste est l'équivalent des représentantes et représentants susmentionnés;

Tous les représentants et représentantes des étudiantes et étudiants racialisés ou autochtones à l'échelle provinciale ou nationale qu'il convient de soumettre au vote du comité;

Partenaires de la communauté/coalition/sensibilisation

Le comité peut inviter des partenaires de la communauté, de la coalition et de la sensibilisation à sa première réunion; un vote a lieu pour déterminer quels partenaires ou membres de la communauté peuvent être invités. Ces individus sont des membres sans droit de vote du comité.

5. Droits et privilèges des membres du comité de planification

Tous les membres du comité jouissent des droits suivants :

- a. pouvoir assister aux réunions du comité de planification;
- b. pouvoir voter aux réunions du comité, *à l'exception des membres sans droit de vote*;
- c. obtenir le soutien auprès d'autres structures de la Fédération afin d'assurer le succès du Sommet RISE.

6. Réunions

Les réunions du comité ont lieu au moins une fois par mois, ou aussi souvent que le comité le juge nécessaire.

Les réunions peuvent avoir lieu de l'une des façons suivantes : conférence téléphonique, réunion en personne, ou toute autre méthode requise pour veiller à ce que les travaux du comité soient achevés en temps opportun.

Les avis de convocation aux réunions doivent être envoyés par courriel à tous les membres et partenaires du comité au moins cinq à sept (5 à 7) jours ouvrables d'avance.

7. Budget

La Fédération doit créer un calendrier budgétaire distinct semblable à celui de ses autres programmes autonomes.

8. Durée

Le programme se déroule sur une période de deux à quatre (2 à 4) jours

9. Lieu

Le sommet est tenu dans un lieu de la région du Grand Toronto (RGT).

Ce lieu est déterminé en fonction du coût, de la disponibilité, de l'accessibilité et du moment de l'année

10. Coût pour les participantes et participants

Le coût comprend les frais d'inscription qui peuvent inclure le coût subventionné de l'hébergement, des repas et du lieu. De plus, les participantes et participants paient des frais de covoiturage qui aident à compenser et à subventionner les frais de déplacement pour tous les participants et participantes. Le coût total pour les participantes et participants est fixé par les représentantes et représentants élus.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:013 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:012 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:012 RENVOYÉE

2019/01:014 MOTION
Section 105/Section 32

Il est résolu de recommander la ratification des états financiers audités de l'exercice qui se termine le 30 juin 2018 au cours de l'Assemblée générale semestrielle de 2019.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du budget.

2019/01:015 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:014 au comité du budget.

ADOPTÉE

2019/01:014 RENVOYÉE

2019/01:016 MOTION
Section 105/Section 32

Il est résolu d'adopter le budget de 2019-2020 tel que présenté.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du budget.

2019/01:017 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:016 au comité du budget.

ADOPTÉE

2019/01:016 RENVOYÉE

2019/01:018 MOTION
Section 105/Section 30

Attendu qu'une motion concernant les services de garde d'enfants a été renvoyée de l'Assemblée générale annuelle au comité exécutif de l'Ontario en août 2018; et

Attendu que le comité exécutif de l'Ontario a mis sur pied un groupe de travail (« Groupe de travail pour les services de garde d'enfants ») dans le but d'explorer la motion renvoyée et les politiques internes de la Fédération en matière de garde d'enfants; et

Attendu que le groupe de travail pour les services de garde d'enfants a passé en revue les modifications apportées à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, et a déterminé qu'il serait fastidieux et coûteux de coordonner centralement les services de garde d'enfants sur place, et que ces services pourraient s'avérer de piètre qualité; et

Attendu que le groupe de travail pour les services de garde d'enfants a exploré d'autres solutions de rechange aux services de garde sur place pour les assemblées de la Fédération; et

Attendu que les représentantes et représentants élus de la Fédération coordonnent actuellement la réception et l'approbation des installations et du remboursement en matière de services de garde, afin de maintenir la confidentialité et de s'assurer que les demandes sont traitées en temps opportun; et

Attendu que le groupe de travail pour les services de garde d'enfants a recommandé des modifications aux politiques de fonctionnement actuelles afin que soient plus clairs le processus et l'admissibilité quant aux demandes de remboursement des services de garde d'enfants et à la souplesse de la coordination autonome des services de garde sur place; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique de fonctionnement de la Fédération intitulée « Fonds affectés à des fins particulières » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Fonds affectés à des fins particulières

Fonds d'accessibilité

La Fédération affecte un maximum de 5 000 \$ par année à un Fonds d'accessibilité. Ce fonds ne doit pas excéder 30 000 \$.

Le fonds a pour objet de fournir des ressources financières afin d'assurer que les assemblées générales, les réunions du comité exécutif et d'autres activités de la Fédération sont accessibles à tous les participants et participantes.

Les **représentantes et représentants élus** de l'Exécutif ~~du comité exécutif~~ de l'Ontario sont responsables de l'administration et du maintien du Fonds d'accessibilité;

Fonds de capital

La Fédération affecte un objectif de cinq pour cent de ses revenus annuels au Fonds de capital.

Le but de ce fonds est d'accumuler un fonds d'investissement pour l'achat de biens immeubles qui servent de locaux à usage de bureaux ou de salles de réunion pour la Fédération.

Fonds pour la garde d'enfants

La Fédération affecte un montant maximum de 5 000 \$ par année à un fonds pour la garde d'enfants. Ce fonds ne doit pas excéder 30 000 \$.

Le fonds a pour objet de fournir des ressources financières afin de subventionner les dépenses de garde d'enfants exclusivement pour les parents, tuteurs et tuteurs qui participent aux assemblées générales, aux réunions du comité exécutif et aux autres activités de la Fédération que le comité exécutif de l'Ontario juge convenables.

Les **représentantes et représentants élus** de l'Exécutif ~~du comité exécutif~~ de l'Ontario reçoivent toutes les demandes de financement pour la garde d'enfants et prennent une décision pour chaque cas.

Garde d'enfants :

La Fédération rembourse les dépenses de garde d'enfants des parents, tuteurs et tuteurs inscrits à titre de déléguées et délégués à ses assemblées générales conformément aux lignes directrices suivantes :

- La Fédération, après avoir reçu un état des dépenses d'une déléguée ou d'un délégué à une assemblée générale provinciale, rembourse cette déléguée ou ce délégué (parent, tutrice ou tuteur de l'enfant), ou l'association étudiante membre, un maximum de 80 \$ par enfant par jour pour des services de garde de huit à dix (8 à 10) heures par jour, et de 120 \$ par enfant par jour pour des services de garde de vingt-quatre (24) heures;

- La ou le membre ou l'association membre locale n'est remboursé que pour les jours de l'assemblée générale et pour les jours de déplacement en vue d'assister à ladite assemblée générale;

- Les déléguées et délégués peuvent amener les prestataires de leurs services de garde pour qu'elles ou ils s'occupent de leurs enfants sur place et sont quand même admissibles au remboursement, selon les lignes directrices susmentionnées, pour qu'ils puissent rémunérer les prestataires de leurs services de garde.

- Les représentantes et représentants élus de l'Exécutif de l'Ontario sont autorisés à approuver des demandes d'accommodements additionnelles pour soutenir les parents, les tuteurs et les tuteurs qui amènent les prestataires de leurs services de garde pour qu'elles ou ils s'occupent de leurs enfants sur place pour la durée des assemblées.

- La Fédération n'est pas responsable de fournir ni d'assurer de services de garde d'enfants sur place pendant que la ou le membre assiste à une assemblée générale si ladite ou ledit membre a choisi d'amener l'enfant ou les enfants sur le site de ladite assemblée;
- La Fédération n'est pas tenue de fournir ni d'aménager des services de garde à proximité du site pour les déléguées et délégués inscrits qui assistent aux assemblées générales, mais peut fournir de l'information sur des services de garde d'enfants dans les environs aux déléguées et délégués qui en font la demande;
- Le comité exécutif détient l'autorité d'augmenter le remboursement quotidien dans des circonstances qu'il juge exceptionnelles; et
Les déléguées et délégués qui désirent se prévaloir de ce fonds doivent en faire la demande au moment de l'inscription.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:019 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:018 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:018 RENVOYÉE

a. Motions présentées par les sections locales

Goldfinch décide que la motion 2019/01:031 est irrecevable puisqu'elle est très semblable à la motion 2019/01:011. De plus, il est décidé que la motion est irrecevable puisque les deux dernières clauses « il est résolu que » sont deux idées distinctes et n'ont aucun lien.

2019/01:020 MOTION D'ADOPTION GLOBALE DES MOTIONS

Section 71/Section 106

Il est résolu que toutes les motions présentées par les sections locales soient envoyées au sous-comité approprié indiqué pour une discussion plus approfondie, sauf la motion 2019/01:012.

ADOPTÉE

2019/01:021 MOTION

Section 105/Section 71

Attendu qu'il y a eu de nombreuses discussions au cours des assemblées précédentes sur l'inclusion des personnes bispituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) dans les assemblées générales et dans la structure de la Fédération; et

Attendu que la Fédération a fourni des espaces de rencontre informelle aux personnes bispituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) durant la réunion du groupe modulaire des femmes lors des assemblées générales antérieures de la Fédération, à la demande des déléguées et délégués bispituel et du spectre trans (Trans Spectrum) présents; et

Attendu que le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires n'a pas de commissaire officiel pour le groupe modulaire des étudiantes et étudiants trans dans sa composition ni dans sa structure; et

Attendu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans et le groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis

ont discuté de l’inclusion et de la centralisation des peuples autochtones dans les groupes modulaires en tant que principe essentiel de la réconciliation; par conséquent, Il est résolu que la Fédération crée un groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) dans le cadre de la structure des groupes modulaires; et

Il est de plus résolu que la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires » soit modifiée pour ajouter « h. Groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) » et que les points subséquents soient renumérotés en conséquence :

h. Groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum)

i. Désignation

L’organisation est connue sous le nom de groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum).

ii. Objectifs

Les objectifs du groupe modulaire sont les suivants :

- Accepter les principes et les objectifs de la Fédération;
- - Fournir aux déléguées et délégués bispirituels et du spectre trans (Trans Spectrum) l’occasion pendant les assemblées générales de communiquer, d’échanger de l’information et de partager des expériences et des idées sur les problèmes auxquels font face les personnes trans, agenres, non binaires et autrement non cisgenres;
- - Donner aux personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) l’occasion d’acquérir des compétences organisationnelles et politiques;
- - Fournir aux déléguées et délégués bispirituels et du spectre trans (Trans Spectrum) un environnement au sein duquel ils peuvent s’organiser en tant que personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum), et au sein duquel ils peuvent développer un sentiment d’unité et de collaboration; et
- - Tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

iii. Membres

Les membres du groupe modulaire sont tous les délégués et déléguées s’identifiant aux personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) présents à une assemblée générale de la Fédération et qui choisissent d’être membres.

iv. Droits et privilèges des membres

Les membres du groupe modulaire ont les droits et privilèges suivants :

- - Pouvoir assister à toutes les réunions du groupe modulaire et participer à la discussion de tous les sujets et motions qui y sont présentés.

Le reste des droits et privilèges des membres, qui comprennent, entre autres, le droit d’élire une ou un commissaire et le droit de vote au cours des réunions du groupe modulaire, seront déterminés par le groupe modulaire.

v. Réunions

Les réunions du groupe modulaire se déroulent pendant les assemblées générales de la Fédération auxquelles les membres du groupe modulaire

assistent. Les réunions du groupe modulaire sont annoncées verbalement ou par écrit.

vi. Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum)

La ou le commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) est élu parmi les membres et par les membres du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum), à l'Assemblée générale annuelle de l'élément de l'Ontario. Le mandat du poste de commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) commence à la clôture de l'assemblée générale annuelle à laquelle elle ou il a été élu, et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante.

vii. Fonctions de la commissaire

La commissaire doit :

- Être la ou le porte-parole du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) sur les questions qui le concernent;
- Mettre en œuvre les campagnes établies par le groupe modulaire; et
- - Rester en contact avec les commissaires des autres groupes modulaires, avec les participantes et participants aux assemblées générales et avec les associations membres afin de discuter des questions d'intérêt pour le groupe modulaire.

Il est de plus résolu de modifier la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires – h.ii. Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires » pour qu'elle indique ce qui suit : Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires

ii. Composition

Le conseil doit être composé de représentantes et représentants de chaque groupe modulaire de la Fédération. Chaque groupe modulaire a une (1) représentante ou un (1) représentant par groupe :

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario

- Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans de l'Ontario

- Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des femmes de l'Ontario

Coordonnatrice ou coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario

Le conseil est également composé des membres sans droit de vote suivants :

- Présidente ou président de l'Ontario;

Représentante ou représentant de l'Ontario à l'Exécutif national;

PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Trésorière ou trésorier de l'Ontario.

Il est de plus résolu de modifier la « Politique de fonctionnement – Assemblées générales – Groupes modulaires, et de la remplacer par ce qui suit :

~~Le Comité exécutif prévoit un endroit lors des assemblées générales pour la présentation de renseignements et de documentation d'intérêt pour les transgenres, bisexuels, lesbiennes et gais. Le Comité exécutif fournit les renseignements sur cet endroit désigné dans les avis de convocation aux assemblées générales.~~

Le groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) est tenu en même temps que la réunion du groupe modulaire des femmes.

Il est de plus résolu que la création officielle du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) soit reflétée dans tous les règlements, toutes les politiques et tout le matériel pertinents de la Fédération.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:022 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:022 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:021 RENVOYÉE

2019/01:023 MOTION

Section 105/Section 71

Attendu que le groupe modulaire actuel des étudiantes et étudiants queers et trans ne correspond pas aux discussions actuelles sur l'identité sexuelle et de genre; et

Attendu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans et le groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis ont discuté de l'inclusion et de la centralisation des peuples autochtones dans le groupe modulaire en tant que principe essentiel de la réconciliation; par conséquent,

Il est résolu de modifier le paragraphe B de la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires » pour qu'il soit rédigé comme suit :

Groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers ~~trans~~

i. Désignation

L'organisation est connue sous le nom de groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers trans.

Le groupe :

- Reconnaît que les identités que suggère la désignation ne représentent pas la diversité de la communauté de façon adéquate;
- Reconnaît la fluidité du sexe et du genre et rejette la classification en catégories du sexe et du genre qui a été imposée par une culture hétérosexiste qui prône le déterminisme biologique; et
- Reconnaît les expériences différentes qu'ont les gens de l'hétérosexisme et du déterminisme biologique dans une société qui perpétue de façon systématique l'oppression pour des raisons de race, de classe, de genre, de capacités et de religion.

ii. Objectifs

Les objectifs du groupe modulaire sont les suivants :

Accepter les principes et les objectifs de la Fédération;

- Promouvoir la communication et la coopération entre les groupes d'étudiantes et d'étudiants queers et trans dans les établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario;

- Jouer le rôle d'instigateur d'un mouvement pour le changement social tel qu'il est défini par les personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ présentes à une assemblée générale de la Fédération;

- Donner aux personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ l'occasion pendant les assemblées générales de communiquer, d'échanger de l'information et de partager des expériences et des idées sur les questions qui les touchent en toute liberté;

- Donner aux personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ l'occasion de développer des compétences organisationnelles et politiques; et

- Tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

iii. Membres

Les membres du groupe modulaire comptent, sans s'y limiter, toutes les personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ présentes à une assemblée générale de la Fédération et qui choisissent d'être membres.

iv. Droits et privilèges des membres

Les membres du groupe modulaire ont les droits et privilèges suivants :

- Pouvoir assister à toutes les réunions du groupe modulaire et participer à la discussion de tous les sujets et motions qui y sont présentés; et

- Avoir le droit de convoquer une réunion à huis clos lorsque le jugent nécessaire les membres du groupe modulaire.

Le reste des droits et privilèges des membres, qui comprennent, entre autres, le droit d'élire une ou un commissaire et le droit de vote au cours des réunions du groupe modulaire, sont déterminés par le groupe modulaire.

v. Réunions

Les réunions du groupe modulaire se déroulent pendant les assemblées générales de la Fédération auxquelles les membres du groupe modulaire assistent. Les réunions du groupe modulaire sont annoncées verbalement ou par écrit.

vi. Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers trans

La ou le commissaire du groupe modulaire des personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ est élu parmi les membres et par les membres du groupe modulaire, à l'Assemblée générale annuelle de l'élément de l'Ontario.

Le mandat du poste de commissaire du groupe modulaire des personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ commence à la clôture de l'assemblée générale annuelle à laquelle elle ou il a été élu, et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante.

vii. Fonctions de la ou du commissaire

La ou le commissaire doit :

- Agir à titre de porte-parole du groupe modulaire des personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~;

- Mettre en œuvre les campagnes établies par le groupe modulaire; et

PAGE 14 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

- Demeurer en contact avec le bureau provincial de la Fédération, le comité exécutif, les commissaires des autres groupes modulaires, les participantes et participants aux assemblées générales et les associations membres afin de discuter des questions d'intérêt pour le groupe modulaire.

Il est de plus résolu de modifier la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires – h.ii. Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires » pour qu'elle indique ce qui suit : Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires

ii. Composition

Le conseil doit être composé de représentantes et représentants de chaque groupe modulaire de la Fédération. Chaque groupe modulaire a une (1) représentante ou un (1) représentant par groupe :

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes de l'Ontario

- Commissaire du groupe modulaire des personnes **bispirituelles** et queers ~~trans~~ de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des femmes de l'Ontario

Coordonnatrice ou coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario

Le conseil est également composé des membres sans droit de vote suivants :

- Présidente ou président de l'Ontario;

la représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national;

La trésorière ou le trésorier de l'Ontario.

Il est de plus résolu que le changement de désignation à groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers soit reflété dans tous les règlements, toutes les politiques et tout le matériel pertinents de la Fédération.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:024 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:023 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:023 RENVOYÉE

2019/01:025 MOTION

Section 32/Section 71

Attendu que la Fédération estime que l'éducation est un droit, et que les frais de scolarité devraient être réduits pour être finalement abolis; et

Attendu que la Fédération a fait des progrès sous le gouvernement provincial précédent, créant un plus grand nombre de bourses et un meilleur accès à l'éducation postsecondaire; et

Attendu que le nouveau gouvernement provincial n'a pas manifesté la volonté de réduire le coût de l'éducation pour les étudiantes et étudiants et qu'il a reculé et gelé un certain nombre d'initiatives qui auraient amélioré la prospérité des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire et des Ontariennes et Ontariens; et

Attendu que le gouvernement provincial, dirigé par le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, a « ouvert la porte » à des compressions du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (Allen, 2018; Rushowy, 2018); et

Attendu que les frais de scolarité continuent d'augmenter à un rythme lent, mais constant, pour les étudiantes et étudiants canadiens et à un rythme effréné et imprévisible pour les étudiantes et les étudiants internationaux; et

Attendu que l'action directe est une méthode efficace pour lutter contre les reculs et la stagnation; et

Attendu que la grève est une forme d'action directe, par laquelle les mouvements étudiants, comme ceux du Québec, et les syndicats ont réussi à faire entendre leurs revendications et à les faire accepter; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario œuvre avec le personnel de la Fédération à l'élaboration d'un plan de grève exhaustif pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée générale de l'Ontario en août; et

Il est de plus résolu que le plan soit formulé en tenant compte des points de vue et des consultations des partenaires solidaires, des syndicats ouvriers et des militantes et militants, ainsi que des meneuses et meneurs de la grève étudiante au Québec en 2012; et

Il est de plus résolu que le plan inclue un budget pour l'action de grève, un plan logistique accompagné d'activités de grève éventuelles, et un cadre pour les revendications visées par la grève qui inclurait les enjeux clés touchant la population étudiante; et

Sources

Allen, M. *PCs unclear about fate of free tuition program*, Western Gazette (2018).
Accessible à :

https://westerngazette.ca/news/pcs-unclear-about-fate-of-free-tuition-program/article_aaeca070-d87b-11e8-8a47-dbec25cbaf3f.html.

Rushowy, K. *Ontario's post-secondary minister leaves door open to cutting free tuition program*, Toronto Star Accessible à :
www.thestar.com/politics/provincial/2018/10/24/ontarios-post-secondary-minister-leaves-door-open-to-cutting-free-tuition-program.html.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:026 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:025 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:025 RENVOYÉE

PAGE 16 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

2019/01:027 MOTION

Section 41/Section 71

Attendu que le comité exécutif de l'Ontario est maintenant composé de certains des représentantes et représentants du conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires (CRRGM); et

Attendu que le CRRGM représente les voix des étudiantes et étudiants les plus marginalisés qui sont privés du droit de vote; et

Attendu qu'il est important que ces voix soient entendues et prises en considération à la table de décision de la Fédération; par conséquent,

Il est résolu d'ajouter au comité exécutif de l'Ontario les commissaires des groupes modulaires suivants : étudiantes et étudiants racialisés, étudiantes et étudiants adultes, étudiantes et étudiants internationaux, étudiantes et étudiants queers et trans, et étudiantes et étudiants handicapés; et

Il est de plus résolu que ces changements entrent en vigueur dès le 21 janvier 2019.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:028 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:027 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:027 RENVOYÉE

2019/01:029 MOTION

Section 41/Section 71

Attendu que les étudiantes et étudiants ont demandé une réforme des temps de réunion prévus pour les groupes modulaires; et

Attendu que le calendrier actuel n'est pas propice à l'intersectionnalité des gens ni ne l'appuie; et

Attendu que les étudiantes et étudiants racialisés de différents groupes modulaires ont demandé que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés se réunisse à des moments différents des autres groupes modulaires; par conséquent,

Il est résolu que la réunion du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés n'ait pas lieu en même temps que celle des autres groupes modulaires; et

Il est de plus résolu que la Fédération consulte le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires afin de formuler un meilleur ordre du jour pour les réunions des groupes modulaires.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:030 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:029 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:029 RENVOYÉE

2019/01:031 MOTION

Section 41/Section 71

Attendu que la Fédération adopte une stratégie de campagne contre le racisme, à l'échelle nationale; et

Attendu que cette stratégie inclut des comités régionaux et vise à inclure les voix des membres et à interagir directement avec eux; et

Attendu que l'Ontario couvre de nombreuses régions et différents contextes; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération adopte la campagne nationale de lutte contre le racisme; et

Il est de plus résolu que la commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario et le commissaire du groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario organisent des consultations avec la Fédération à l'échelle nationale afin de s'assurer que la campagne est pertinente au contexte ontarien; et

Il est de plus résolu que la commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario et le commissaire du groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario coordonnent la création de comités pour le sommet régional RISE (expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones) de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que ces structures soient créées en collaboration avec les titulaires de postes équivalents à l'échelle nationale.

REJETÉE

2019/01:032 MOTION

Section 41/Section 71

Attendu que les assemblées comptent plus de 150 déléguées et délégués; et

Attendu que les assemblées portent sur de nombreux sujets qui peuvent souvent être déclencheurs et s'avérer pénibles pour bon nombre de déléguées et délégués; et

Attendu qu'actuellement le nombre de déléguées et délégués par rapport au nombre de conseillères et conseillers en matière de harcèlement n'est pas propice aux pratiques de soins de santé; et

Attendu qu'il est entendu que l'embauche d'intervenantes et d'intervenants en matière de harcèlement a des répercussions financières; par conséquent,

Il est résolu d'embaucher et d'identifier au moins quatre intervenantes ou intervenants en matière de harcèlement pour les assemblées générales, dont deux (2) sur place et deux (2) sur appel.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:033 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:032 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:032 RENVOYÉE

PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

2019/01:034 MOTION

Section 41/Section 71

Attendu que nous assistons actuellement à des attaques plus graves et plus directes contre les personnes marginalisées; et

Attendu que la Fédération est actuellement investie de multiples mandats lui permettant d'agir pour et avec les étudiantes et étudiants lorsqu'ils font face à de nombreux problèmes divers; et

Attendu que l'organisation devrait continuer d'explorer des moyens de soutenir ses membres; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée un protocole d'action directe en collaboration avec le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:035 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:034 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:034 RENVOYÉE

2019/01:036 MOTION

Section 41/Section 71

Attendu que la Fédération continue de s'occuper des membres qui lui communiquent leurs problèmes en ce qui concerne l'organisation; et

Attendu qu'il n'y a pas de moyen clair, structuré et accessible pour les membres ordinaires de passer en revue le travail et la structure de l'organisation; et

Attendu que la Fédération a l'occasion d'explorer davantage de moyens de communiquer avec ses membres; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario, en collaboration avec le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires, crée, et distribue avant le mois de juin 2019, un examen annuel de l'organisation qui sera effectué par les membres.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:037 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:037 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:036 RENVOYÉE

2019/01:038 MOTION

Section 47/Section 71

Attendu que l'obtention d'une éducation postsecondaire gratuite, de qualité et accessible est le but ultime de la Fédération; et

Attendu que le caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles réunit plus de 50 000 étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario; et

Attendu que la Fédération reconnaît que la relation entre l'étudiante ou l'étudiant et la superviseure ou le superviseur peut rendre les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui ont des conflits avec leur superviseure ou superviseur extrêmement vulnérables, tant sur le plan scolaire que financier; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario collabore avec les membres du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario pour fournir des ressources d'information et des séances de formation aux syndicats des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs afin de renseigner les membres sur les différentes politiques et procédures qui régissent la supervision de ces étudiantes et étudiants; et

Il est de plus résolu que la Fédération élabore un document de politique standard recommandé régissant la relation de supervision entre l'étudiante ou l'étudiant et la superviseure ou le superviseur, ainsi que les attentes de ces étudiants et de ces superviseurs; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage et appuie les sections locales dans leurs séances de pression sur leur administration pour qu'elle élabore un document de politique ou modifie ses politiques actuelles, le cas échéant, afin que ceux-ci correspondent au document recommandé élaboré par la Fédération; et

Il est de plus résolu de charger la Fédération de faire pression sur le gouvernement provincial pour qu'il encourage les administrations des universités à élaborer le document de politique susmentionné; et

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération présente à la plénière un rapport des progrès réalisés, au cours de l'Assemblée générale annuelle d'août 2019.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:039 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:038 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:038 RENVOYÉE

2019/01:040 MOTION

Section 47/Section 71

Attendu que l'obtention d'une éducation postsecondaire gratuite, de qualité et accessible est le but ultime de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants; et

Attendu que le caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles réunit plus de 50 000 étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario; et

Attendu que la Fédération favorise l'élimination de tous les obstacles financiers et économiques à l'éducation postsecondaire; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération encourage et soutienne les sections locales dans leurs séances de pression sur leur administration afin qu'elle remette aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs une lettre détaillée concernant les conditions de leur aide financière; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage et soutienne les sections locales à faire pression sur leur administration pour qu'elle fournisse aux étudiantes et étudiants de l'information détaillée sur le revenu, les dépenses et le coût de la vie prévus; et

PAGE 20 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération présente à la plénière un rapport des progrès réalisés, au cours de l'Assemblée générale annuelle d'août 2019.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:041 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:040 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:040 RENVOYÉE

2019/01:042 MOTION

Section 47/Section 71

Attendu que l'obtention d'une éducation postsecondaire gratuite, de qualité et accessible est le but ultime de la Fédération; et

Attendu que le caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles réunit plus de 50 000 étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario; et

Attendu que les frais de scolarité et le taux d'inflation ont grimpé partout au Canada, ce qui augmente de manière disproportionnée les difficultés financières des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs; et

Attendu que la lutte en vue de frais de scolarité réduits pour la période postprogramme est une campagne de longue date de la Fédération qui vise à éliminer les obstacles financiers qui empêchent de nombreux boursiers et boursières du Canada de poursuivre leurs études; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario collabore avec les membres du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario afin de fournir des ressources d'information et des séances de formation aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs pour renseigner les membres sur les répercussions de l'intégration des frais de scolarité réduits pour la période postprogramme; et

Il est de plus résolu que la Fédération crée un modèle de sondage générique d'ici l'Assemblée générale annuelle d'août 2019 que les sections locales pourront distribuer aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs afin d'évaluer la nécessité de faire pression en vue d'obtenir des frais de scolarité réduits pour la période postprogramme. Les résultats du sondage, à l'échelle locale et provinciale, pourront être recueillis et analysés par la Fédération en vue des séances de pression fédérales et provinciales; et

Il est de plus résolu que la Fédération produise du matériel de campagne pour promouvoir le sondage; et

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération présente à la plénière un rapport des progrès réalisés, au cours de l'Assemblée générale annuelle d'août 2019.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:043 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:042 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:042 RENVOYÉE

2019/01:044 MOTION

Section 54/Section 71

Attendu que Fossil Free Guelph (FFG) est un groupe d'action de l'Université de Guelph qui s'est organisé autour du désinvestissement dans les combustibles fossiles et qu'il a appuyé d'autres initiatives de justice environnementale; et

Attendu que Fossil Free Guelph a présenté une demande au conseil d'administration en avril 2017, pour lui demander que l'université se dessaisisse de ses investissements d'environ 38 millions de dollars dans l'industrie des combustibles fossiles; et

Attendu que la Fédération se consacre à la justice environnementale et est solidaire d'autres initiatives de justice environnementale; et

Attendu que les administrations collégiales et universitaires dissuadent par des mesures dilatoires les étudiantes et étudiants de s'organiser en vue de décourager leurs demandes; et

Attendu que la section locale 54, University of Guelph Central Student Association, a manifesté son appui pour Fossil Free Guelph sous diverses formes, en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019; et

Attendu que des groupes externes à la Ville de Guelph peuvent faire preuve de solidarité en écrivant des lettres d'appui, en utilisant les médias sociaux, etc.; et

Attendu que le conseil d'administration de l'Université de Guelph discutera de la question du dessaisissement et pourrait tenir un vote sur la question au cours de la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2019; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération rédige une déclaration adressée au conseil d'administration de l'Université de Guelph et au président de l'Université de Guelph afin de soutenir Fossil Free Guelph et le désinvestissement dans les combustibles fossiles avant la réunion du 23 janvier 2019; et

Il est de plus résolu que cette déclaration soit affichée dans le site Web de la Fédération et dans les médias sociaux; et

Il est de plus résolu que la Fédération achemine un courriel au comité exécutif de l'Ontario pour l'encourager à envoyer des lettres d'appui pour Fossil Fuel Guelph avant la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2019.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:045 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:044 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:044 RENVOYÉE

2019/01:046 MOTION

Section 106/Section 71

Attendu que certains collèges et universités ont des politiques prévoyant un niveau quelconque de gratuité des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants âgés de plus de 65 ans; et

Attendu que de telles politiques reconnaissent l'importance de fournir de l'aide aux personnes retraitées ou ayant un revenu fixe; et

PAGE 22 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Attendu que de nombreuses personnes âgées de 60 ans ou plus se heurtent à des obstacles au remboursement des prêts qui sont propres à leur groupe d'âge, et puisque la Fédération a manifestement pour mandat de lutter contre l'âgisme; par conséquent, Il est résolu que la Fédération fasse pression pour obtenir la remise de la dette des personnes âgées de 60 ans ou plus, en plus de celles qui sont déjà couvertes par divers programmes de remboursement de la dette; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à oeuvrer à l'expansion de programme de gratuité des frais de scolarité dans les établissements dont les étudiantes et étudiants s'identifient aux « aînées et aînés ».

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:047 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:046 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:046 RENVOYÉE

2019/01:048 MOTION

Section 97/Section 71

Attendu que des obstacles et des limites physiques peuvent empêcher des déléguées et délégués d'accéder à un microphone sur pied; et

Attendu que la Fédération s'efforce d'abattre les obstacles à la participation des déléguées et délégués aux assemblées générales;

Il est résolu de modifier la section intitulée Assemblées générales dans les politiques de fonctionnement pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Liste des intervenantes et intervenants

Des droits d'intervention fondés sur l'action positive sont employés durant les assemblées générales. Un microphone « à main » est mis à la disposition des déléguées et délégués qui peuvent demander que le microphone leur soit apporté.

Les règles de procédure aux assemblées générales sont celles décrites dans la plus récente édition du *Robert's Rules of Order*, complétées ou modifiées par les règles de procédures qui ont été ajoutées, à l'occasion, aux politiques de fonctionnement ou aux règlements.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:049 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:048 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:048 RENVOYÉE

2019/01:050 MOTION

Section 97/Section 71

Attendu que les politiques de fonctionnement de la Fédération à l'échelle nationale prévoient des fonds aux déléguées et délégués pour la garde des personnes à charge pendant les assemblées de la Fédération; et

Attendu que les politiques de fonctionnement de la Fédération de l'Ontario ne prévoient un financement que pour les services de garde d'enfants; et

Attendu que l'élément de l'Ontario de la Fédération, à l'instar de la Fédération nationale, s'engage à rendre ses assemblées accessibles aux déléguées et délégués ayant des obligations familiales; et

Attendu que certains délégués et déléguées peuvent avoir des obligations de garde des personnes à charge autres que celles de s'occuper de leur enfant, comme s'occuper d'une conjointe ou d'un conjoint ou d'une ou d'un partenaire ou d'un parent âgé à leur charge; et

Attendu que la section sur le symposium de perfectionnement des compétences dans les Politiques de fonctionnement prévoit actuellement le financement des services de garde d'enfants; par conséquent,

Il est résolu que les sections des politiques de fonctionnement de la Fédération visant les Fonds affectés à des fins particulières, Frais des assemblées générales – Frais des déléguées et délégués, et symposium de perfectionnement des compétences – soient modifiées pour indiquer ce qui suit :

Fonds affectés à des fins particulières

Fonds pour les services de garde des personnes à charge d'enfants

La Fédération affecte un montant maximum de 5 000 \$ par année à un Fonds pour la **garde de personnes à charge** d'enfants. Ce fonds ne doit pas excéder 30 000 \$.

Le fonds a pour but de fournir des ressources financières en vue de subventionner les dépenses **de garde des personnes à charge** d'enfants exclusivement pour les **parents délégués** et délégués qui participent aux assemblées générales, aux réunions du comité exécutif, **au symposium annuel de perfectionnement des compétences** et aux autres activités de la Fédération que le comité exécutif de l'Ontario juge pertinentes.

Le comité exécutif de l'Ontario reçoit toutes les demandes de financement pour la **garde des personnes à charge** d'enfants et prend une décision pour chaque cas.

Services de garde des personnes à charge d'enfants

La Fédération rembourse aux **individus-parents** inscrits à titre de déléguées et délégués à ses assemblées générales les frais de **garde des personnes à charge** d'enfants conformément aux lignes directrices suivantes :

La Fédération, après avoir reçu un état des frais d'une déléguée ou d'un délégué à une assemblée générale provinciale, **au Symposium annuel de perfectionnement des compétences ou à toute autre activité de la Fédération**, rembourse cette déléguée ou ce délégué (**parent, tutrice ou tuteur aidante ou aidant naturel**), ou l'association étudiante membre, jusqu'à un maximum de 80 \$ par **personne à charge enfant** par jour pour des services de garde de huit à dix (8 à 10) heures par jour, et de 120 \$ par jour pour des services de garde de vingt-quatre (24) heures;

La ou le membre ou l'association étudiante membre n'est remboursé que pour les jours de l'assemblée, **du symposium annuel de perfectionnement des compétences ou de toute autre activité de la Fédération**, et pour les jours de

PAGE 24 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

déplacement en vue d'assister à ladite assemblée pour laquelle une demande est faite;

La Fédération n'est pas responsable d'assurer ni d'organiser des services de garde d'enfants sur place pendant que la ou le membre assiste à une assemblée générale, **à un atelier ou à une séance de formation**, si ladite ou ledit membre a choisi d'amener l'enfant ou les enfants sur le site de ladite assemblée;

La Fédération n'est pas tenue de fournir ni d'aménager des services accessibles de garde sur place à l'intention des déléguées et délégués ou des participantes et participants inscrits qui assistent aux assemblées générales, **au symposium annuel de perfectionnement des compétences et à toute autre activité de la Fédération**, mais peut fournir aux déléguées et délégués qui en font la demande de l'information sur des services de garde d'enfants offerts dans les environs;

- Le comité exécutif détient l'autorité d'augmenter le remboursement quotidien dans des circonstances qu'il juge exceptionnelles; et

Les déléguées et délégués qui désirent se prévaloir de ce fonds doivent en faire la demande au moment de l'inscription.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Frais des déléguées et délégués

Les droits d'inscription ne dépassent pas 400 \$, les repas, l'hébergement, le fonds pour **la garde des personnes à charge** ~~d'enfants~~ et le fonds d'accessibilité compris.

SYMPOSIUM DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

Droits

Le fonds de la Fédération en ce qui a trait à l'accessibilité et aux frais de **garde des personnes à charge** ~~d'enfants~~ est offert pour la participation au symposium, sous réserve des politiques de fonctionnement pertinentes;

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:051 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:050 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2019/01:050 RENVOYÉE

2019/01:052 MOTION

Section 97/Section 71

Attendu que la Fédération, à l'échelle nationale, explore la possibilité de passer à une seule assemblée générale par année, et ce, à compter de 2019; et

Attendu que la représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national, qui est membre de l'Exécutif national, est élu par la plénière de l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario; et

Attendu que la représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national doit ensuite être ratifié par la plénière de l'Assemblée générale nationale de la Fédération; et

Attendu qu'il faut que l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario soit tenue avant l'Assemblée générale nationale de la Fédération pour que cette ratification ait lieu; et

Attendu qu'à l'échelle nationale, il est désirable que la Fédération se voie accorder la souplesse nécessaire quant à la possibilité de tenir une seule assemblée générale par année et d'en choisir la date; par conséquent,

Il est résolu de modifier l'alinéa 1.b du Règlement III pour qu'il soit rédigé ainsi :

Alinéa 1.b du Règlement III

b. Assemblée générale semestrielle

L'Assemblée générale semestrielle de la Fédération a lieu au mois de novembre, janvier ou février. La date et l'endroit de chaque assemblée générale sont fixés par le comité exécutif.

Il est de plus résolu que le comité exécutif de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario présente une recommandation quant à la date normale des assemblées générales de l'Ontario, au plus tard, d'ici décembre 2020.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2019/01:053 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:052 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:052 RENVOYÉE

2019/01:054 MOTION

Section 97/Section 71

Attendu que le symposium de perfectionnement des compétences regroupe des étudiantes et étudiants de toutes les régions de la province chaque année pour le partage d'idées et l'apprentissage de nouvelles compétences; et

Attendu que la participation au symposium de perfectionnement des compétences est une activité organisée et entièrement subventionnée par la Fédération; et

Attendu que des mesures d'économie de coûts pour un projet d'une telle envergure faciliteront les processus budgétaires; et

Attendu qu'il n'est pas possible à toutes les personnes de participer aux activités de fin de semaine pendant l'été; et

Attendu que d'autres activités estivales de la Fédération sont organisées pendant la fin de semaine,

Il est résolu de modifier la politique de fonctionnement sur le symposium de perfectionnement des compétences pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Dates et lieu

Le symposium a lieu un jour de la semaine du mois de mai, juin ou juillet, dans la région du Grand Toronto.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

PAGE 26 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

2019/01:055 MOTION DE RENVOI

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:054 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:054 RENVOYÉE

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif présente son rapport sur le travail de la Fédération depuis la dernière assemblée générale.

14. QUESTIONS DIVERSES

Alideeb et McRae donnent une présentation sur l'annonce d'aujourd'hui du gouvernement qui incluait des compressions du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et l'introduction de la mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants (*Student Choice Initiative*). Alideeb annonce les plans pour un rassemblement d'urgence que la Fédération organise pour demain, le vendredi 18 janvier, à Queen's Park.

21 h 02 – La présidente de la section locale 102 et du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario, Glenda Anderson O'Connor, entre à la réunion générale.

15. ANNONCES

Lee Lai annonce les activités sociales, avec et sans alcool, pour la soirée.

16. SUSPENSION DE LA SÉANCE

2019/01:055 MOTION DE SUSPENSION DE LA SÉANCE

Section 32/Section 68

Il est résolu de lever la séance.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le dimanche 20 janvier 2019

16 h 12 : Nour Alideeb procède à l'ouverture de la séance à 10 h 06.

1. MOT DE LA FIN D'UNE AÎNÉE OU D'UN AÎNÉ ET DE LA COORDONNATRICE OU DU COORDONNATEUR DU LIEU CÉRÉMONIEL

L'Aîné Joey Twins, l'assistante à l'Aîné Danni McKenna et Mia Bourque, la coordonnatrice du soutien aux cérémonies prononcent le mot de bienvenue, chantent et prient pour lancer l'assemblée.

Nila Zamani, l'intervenante en matière de harcèlement rappelle qu'elle est disponible pour le soutien pendant toute la durée de l'assemblée.

2. APPEL NOMINAL

L'appel nominal des membres est fait pour déterminer les présences et confirmer l'atteinte du quorum.

Section 1	Carleton University Students' Association	Absente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Absente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Absente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Par procuration
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Par procuration
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Absente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Présente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Absente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Absente
Section 114	Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst*	Par procuration

Goldfinch annonce que le quorum est atteint.

Charest, la directrice du scrutin, annonce les procédures de vote pour les sections locales.

3. MOTIONS RENVOYÉES PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Alideeb, Pritchard et Asekome présentent le rapport de l'Exécutif qui décrit le travail de la Fédération au cours des six derniers mois. Il comprend le travail des campagnes, des relations avec le gouvernement, des services et de la solidarité.

2019/01:056 MOTION

Section 32/Section 49

Il est résolu d'approuver tel que présenté le rapport du comité du budget.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

Asekome présente, au nom du comité du budget, son rapport pour son examen par l'assemblée plénière.

2019/01:014 MOTION

Section 105/Section 97

Il est résolu de recommander la ratification des états financiers audités de l'exercice qui se termine le 30 juin 2018 au cours de l'Assemblée générale semestrielle de 2019.

ADOPTÉE

2019/01:016 MOTION

Section 105/Section 97

Il est résolu d'adopter le budget de 2019-2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2019/01:057 MOTION

Section 71/Section 49

Il est résolu d'accepter le rapport du comité du budget tel que présenté.

ADOPTÉE

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

Pritchard présente, au nom du comité du développement organisationnel et des services, son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2019/01:058 MOTION D'ADOPTION GLOBALE DES MOTIONS

Section 97/Section 106

Il est résolu d'adopter les motions renvoyées au comité du développement organisationnel et des services, à l'exception des motions 2019/01:021, 2019/01:023 et 2019/01:027 qui seront examinées plus en profondeur.

ADOPTÉE

2019/01:021 MOTION

Section 105/Section 85

Attendu qu'il y a eu de nombreuses discussions au cours des assemblées précédentes sur l'inclusion des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) dans les assemblées générales et dans la structure de la Fédération; et

Attendu que la Fédération a fourni des espaces de rencontre informelle aux personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) durant la réunion du groupe modulaire des femmes lors des assemblées générales antérieures de la Fédération, à la demande des déléguées et délégués bispirituels et du spectre trans (Trans Spectrum) présents; et

Attendu que le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires n'a pas de commissaire officiel pour le groupe modulaire des étudiantes et étudiants trans dans sa composition ni dans sa structure; et

Attendu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans et le groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis ont discuté de l'inclusion et de la centralisation des peuples autochtones dans les groupes modulaires en tant que principe essentiel de la réconciliation; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée un groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) dans le cadre de la structure des groupes modulaires; et

Il est résolu que la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires » soit modifiée pour ajouter « h. Groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) » et que les points subséquents soient renumérotés en conséquence :

h. Groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum)

i. Désignation

L'organisation est connue sous le nom de groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum).

ii. Objectifs

Les objectifs du groupe modulaire sont les suivants :

- Accepter les principes et les objectifs de la Fédération;
- Fournir aux déléguées et délégués bispirituels et du spectre trans (Trans Spectrum) l'occasion pendant les assemblées générales de communiquer, d'échanger de l'information et de partager des expériences et des idées sur les problèmes auxquels font face les personnes trans, agenres, non binaires et autrement non cisgenres;
- Donner aux personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) l'occasion d'acquérir des compétences organisationnelles et politiques;

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

- Fournir aux déléguées et délégués bispirituels et du spectre trans (Trans Spectrum) un environnement au sein duquel ils peuvent s'organiser en tant que personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum), et au sein duquel ils peuvent développer un sentiment d'unité et de coopération; et
- Tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

iii. Membres

Les membres du groupe modulaire sont tous les délégués et déléguées s'identifiant aux personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) présents à une assemblée générale de la Fédération et qui choisissent d'être membres.

iv. Droits et privilèges des membres

Les membres du groupe modulaire ont les droits et privilèges suivants :

- Pouvoir assister à toutes les réunions du groupe modulaire et participer à la discussion de tous les sujets et motions qui y sont présentés.
- Le reste des droits et privilèges des membres, qui comprennent, entre autres, le droit d'élire une ou un commissaire et le droit de vote au cours des réunions du groupe modulaire, seront déterminés par le groupe modulaire.

v. Réunions

Les réunions du groupe modulaire se déroulent pendant les assemblées générales de la Fédération auxquelles les membres du groupe modulaire assistent. Les réunions du groupe modulaire sont annoncées verbalement ou par écrit.

vi. Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum)

La ou le commissaire du Groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) est élu parmi les membres et par les membres du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum), à l'Assemblée générale annuelle de l'élément de l'Ontario. Le mandat du poste de commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) commence à la clôture de l'assemblée générale annuelle à laquelle elle ou il a été élu, et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante.

vii. Fonctions de la commissaire

La commissaire doit :

- Être la ou le porte-parole du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) sur les questions qui le concernent;
- Mettre en œuvre les campagnes établies par le groupe modulaire; et
- Rester en contact avec les commissaires des autres groupes modulaires, avec les participantes et participants aux

assemblées générales et avec les associations membres
afin de discuter des questions d'intérêt pour le groupe
modulaire.

Il est de plus résolu de modifier la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires – h.ii. Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires » pour qu'elle indique ce qui suit : Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires

ii. Composition

Le conseil doit être composé de représentantes et représentants de chaque groupe modulaire de la Fédération. Chaque groupe modulaire a une (1) représentante ou un (1) représentant par groupe :

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario

- Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans de l'Ontario

- Commissaire du groupe modulaire des personnes bispituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des femmes de l'Ontario

Coordonnatrice ou coordonnateur des groupes modulaires de l'Ontario

Le conseil est également composé des membres sans droit de vote suivants :

- Présidente ou président de l'Ontario;

Représentante ou représentant de l'Ontario à l'Exécutif national;

Trésorière ou trésorier de l'Ontario.

Il est de plus résolu de modifier la « Politique de fonctionnement – Assemblées générales – Groupes modulaires, et de la remplacer par ce qui suit :

~~Le Comité exécutif prévoit un endroit lors des assemblées générales pour la présentation de renseignements et de documentation d'intérêt pour les transgenres, bisexuels, lesbiennes et gais. Le Comité exécutif fournit les renseignements sur cet endroit désigné dans les avis de convocation aux assemblées générales.~~

Le groupe modulaire des personnes bispituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) est tenu en même temps que la réunion du groupe modulaire des femmes.

Il est de plus résolu que la création officielle du groupe modulaire des personnes bispituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) soit reflétée dans tous les règlements, toutes les politiques et tout le matériel pertinents de la Fédération.

PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Il est résolu de modifier l'alinéa vi pour indiquer ce qui suit :

vi. Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum)

2019/01:060 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 30

Il est résolu de changer toutes les mentions de « personnes bispirituelles et du spectre trans (Trans Spectrum) » à « personnes bispirituelles/spectre trans (Trans Spectrum) ».

2019/01:061 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 30

Il est résolu de modifier la deuxième puce de l'alinéa vii « Fonctions de la ou du commissaire » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

- Rester en contact avec le bureau de l'Ontario de la Fédération, le comité exécutif, les commissaires des autres groupes modulaires, les participantes et participants aux assemblées générales et les associations membres pour discuter des questions d'intérêt pour le groupe modulaire.

2019/01:062 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 85

Motion de biffer le mot spectre.

Le caucus est convoqué pour 10 secondes afin de discuter le biffage du mot spectre.

2019/01:063 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 85

Motion de biffer le mot spectre.

REJETÉE

2019/01:064 MOTION

Section 97/Section 20

Motion d'adoption globale de toutes les modifications apportées à la motion

2019/01:021 ADOPTÉE

2019/01:023 MOTION

Section 85/Section 68

Attendu que le groupe modulaire actuel des étudiantes et étudiants queers et trans ne correspond pas aux discussions actuelles sur l'identité sexuelle et de genre; et

Attendu que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans et le groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis ont discuté de l'inclusion et de la centralisation des peuples autochtones dans le groupe modulaire en tant que principe essentiel de la réconciliation; par conséquent,

Il est résolu de modifier le paragraphe B de la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires » pour qu'il soit rédigé comme suit :

Groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers ~~trans~~

i. Désignation

L'organisation est connue sous le nom de groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers ~~trans~~.

Le groupe :

- Reconnaît que les identités que suggère a désignation ne représentent pas la diversité de la communauté de façon adéquate;
- Reconnaît la fluidité du sexe et du genre et rejette la classification en catégories du sexe et du genre qui a été imposée par une culture hétérosexiste qui prône le déterminisme biologique; et
- Reconnaît les expériences différentes qu'ont les gens de l'hétérosexisme et du déterminisme biologique dans une société qui perpétue de façon systématique l'oppression pour des raisons de race, de classe, de genre, de capacités et de religion.

ii. Objectifs

Les objectifs du groupe modulaire sont les suivants :

- Accepter les principes et les objectifs de la Fédération;
- Promouvoir la communication et la coopération entre les groupes d'étudiantes et d'étudiants queers et trans dans les établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario;
- Jouer le rôle d'instigateur d'un mouvement pour le changement social tel qu'il est défini par les personnes bispirituelles et queers ~~trans~~ présentes à une assemblée générale de la Fédération;
- Donner aux personnes bispirituelles et queers ~~trans~~ l'occasion pendant les assemblées générales de communiquer, d'échanger de l'information et de partager des expériences et des idées sur les questions qui les touchent en toute liberté;
- Donner aux personnes bispirituelles et queers ~~trans~~ l'occasion de développer des compétences organisationnelles et politiques; et
- Tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

iii. Membres

Les membres du groupe modulaire comptent, sans s'y limiter, toutes les personnes bispirituelles et queers ~~trans~~ présentes à une assemblée générale de la Fédération et qui choisissent d'être membres.

iv. Droits et privilèges des membres

Les membres du groupe modulaire ont les droits et privilèges suivants :

- Pouvoir assister à toutes les réunions du groupe modulaire et participer à la discussion de tous les sujets et motions qui y sont présentés; et
- Avoir le droit de convoquer une réunion à huis clos lorsque le jugent nécessaire les membres du groupe modulaire.

Le reste des droits et privilèges des membres, qui comprennent, entre autres, le droit d'élire une ou un commissaire et le droit de vote au cours des réunions du groupe modulaire, seront déterminés par le groupe modulaire.

v. Réunions

Les réunions du groupe modulaire se déroulent pendant les assemblées générales de la Fédération auxquelles les membres du groupe modulaire assistent. Les réunions du groupe modulaire sont annoncées verbalement ou par écrit.

vi. Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers trans

La ou le commissaire du groupe modulaire **des personnes bispirituelles et queers trans** est élu parmi les membres et par les membres du groupe modulaire, à l'Assemblée générale annuelle de l'élément de l'Ontario.

Le mandat du poste de commissaire du groupe modulaire **des personnes bispirituelles et queers trans** commence à la clôture de l'assemblée générale annuelle à laquelle elle ou il a été élu, et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante.

vii. Fonctions de la commissaire

La commissaire doit :

- Agir à titre de porte-parole du groupe modulaire des **personnes bispirituelles et queers trans**;
- Mettre en œuvre les campagnes établies par le groupe modulaire; et
- Demeurer en contact avec le bureau provincial de la Fédération, le comité exécutif, les commissaires des autres groupes modulaires, les participantes et participants aux assemblées générales et les associations membres afin de discuter des questions d'intérêt pour le groupe modulaire.

Il est de plus résolu de modifier la « Politique de fonctionnement – Groupes modulaires – h.ii. Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires » pour qu'elle indique ce qui suit : Conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires

ii. Composition

Le conseil doit être composé de représentantes et représentants de chaque groupe modulaire de la Fédération. Chaque groupe modulaire a une (1) représentante ou un (1) représentant par groupe :

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes de l'Ontario

- Commissaire du groupe modulaire des personnes bispirituelles et queers trans de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des femmes de l'Ontario
Coordonnatrice ou coordonnateur des groupes modulaires de
l'Ontario

Le conseil est également composé des membres sans droit de
vote suivants :
- Présidente ou président de l'Ontario;
Représentante ou représentant de l'Ontario à l'Exécutif national;
Trésorière ou trésorier de l'Ontario.

Il est de plus résolu que le changement de désignation à groupe modulaire des
personnes bispirituelles et queers soit reflété dans tous les règlements, toutes
les politiques et tout le matériel pertinents de la Fédération.

2019/01:065 MOTION DE MODIFICATION

Section 85/Section 30

Il est résolu que toutes les mentions de « personnes bispirituelles et queers »
soient modifiées pour indiquer « personnes bispirituelles/queers ».

2019/01:066 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 97

Il est résolu de modifier le titre du paragraphe « Désignation » pour qu'il soit
rédigé ainsi :

i. Désignation

L'organisation est connue sous le nom de groupe modulaire des
personnes bispirituelles et queers ~~trans~~.

2019/01:067 MOTION

Section 97/Section 30

Il est résolu de modifier la deuxième clause de la motion 2019/01:023 pour
qu'elle soit rédigée ainsi :

ADOPTÉE

2019/01:023 ADOPTÉE

2019/01:027 MOTION

Section 97/Section 105

Attendu que le comité exécutif de l'Ontario est maintenant composé de certains
des représentantes et représentants du conseil des représentantes et
représentants des groupes modulaires (CRRGM); et

Attendu que le CRRGM représente les voix des étudiantes et étudiants les plus
marginalisés qui sont privés du droit de vote; et

Attendu qu'il est important que ces voix soient entendues et prises en
considération à la table de décision de la Fédération; par conséquent,

Il est résolu d'ajouter au comité exécutif de l'Ontario les commissaires des
groupes modulaires suivants : étudiantes et étudiants racialisés, étudiantes et
étudiants adultes, étudiantes et étudiants internationaux, étudiantes et étudiants
queers et trans, et étudiantes et étudiants handicapés; et

PAGE 10 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que ces changements entrent en vigueur dès le 21 janvier 2019.

2019/01:068 MOTION DE MODIFICATION

Section 30/Section 94

Il est résolu d'octroyer le droit de vote aux commissaires des groupes modulaires ajoutés au comité exécutif de l'Ontario.

REJETÉE

2019/01:069 MOTION DE RENVOI

Section 97/Section 47

Il est résolu de renvoyer la motion 2019/01:027 au comité exécutif de l'Ontario pour qu'il prenne la décision.

ADOPTÉE

2019/01:027 RENVOYÉE

2019/01:070 MOTION

Section 32/Section 92

Il est résolu d'accepter le rapport du comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2019/01:071 MOTION

Section 110/Section 20

Il est résolu de suspendre la plénière pour le dîner et de revenir à 14 h.

14 h 05 – la plénière reprend la discussion

2019/01:012 MOTION

Section 97/Section 30

Attendu que le sommet RISE a été créé en vue de fournir un espace annuel où peuvent se réunir les étudiantes et étudiants racialisés pour établir une vision sans racisme ni colonialisme au sein du mouvement étudiant; et

Attendu que les systèmes d'oppression touchent nos étudiantes et étudiants au quotidien, et ce, à un rythme de plus en plus alarmant; et

Attendu qu'il est important pour la Fédération de poursuivre et de renforcer ses efforts afin de lutter contre des systèmes comme le racisme et le colonialisme; et

Attendu que RISE est une occasion de renforcer les capacités des différents groupes racialisés et autochtones, de leur fournir des ressources et de les unifier pour bâtir la solidarité autour des problèmes multidimensionnels auxquels font face ces communautés sur leur campus et au sein de la société; et

Attendu que l'occasion de créer un sommet et un espace annuels à long terme pour les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones est ratée au cours de la biennale nationale de RISE; et

Attendu qu'il se présente une occasion pour les éléments provinciaux de créer leur propre sommet RISE en vue d'aborder des problèmes propres à leur région provinciale ou locale et de combler le vide laissé par une biennale de RISE; par conséquent,

Il est résolu d'adopter la politique suivante :

**Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants
racialisés et autochtones (RISE de l'Ontario) de l'Ontario**

1. Désignation

Le sommet est appelé le Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario ou Sommet RISE de l'Ontario.

2. Mandat du comité de planification.

Relevant de l'Assemblée générale et des membres de la Fédération, le comité de planification est la principale source pour l'organisation du Sommet bisannuel RISE de l'Ontario, prenant toutes les décisions générales concernant le sommet, notamment les ordres du jour, les conférencières et conférenciers, le lieu, la collecte de fonds et les considérations budgétaires.

3. Objectifs du sommet

Les objectifs du sommet sont les suivants :

- Unifier les voix des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones et œuvrer à l'unification des communautés par l'apprentissage et le désapprentissage
- être la principale unité organisatrice, à l'échelle provinciale, de la lutte contre le racisme et le colonialisme parmi les étudiantes et étudiants par la recherche, l'action et les campagnes;
- mener à l'élaboration annuelle d'une vision provinciale vers la décolonisation et pour la lutte contre le racisme, qui est axée sur les communautés touchées;
- renforcer la solidarité entre les groupes racialisés et autochtones dans nos luttes anticapitalistes contre les établissements et institutions oppressifs.

4. Membres du comité

Composition du comité de planification :

Coprésidentes et coprésidents

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Membres ordinaires

Représentante ou représentant national dont le poste est l'équivalent des représentantes et représentants susmentionnés;

Tous les représentants et représentantes des étudiantes et étudiants racialisés ou autochtones à l'échelle provinciale ou nationale qu'il convient de soumettre au vote du comité;

Partenaires de la communauté/coalition/sensibilisation

Le comité peut inviter des partenaires de la communauté, de la coalition et de la sensibilisation à sa première réunion; un vote a lieu pour déterminer quels partenaires ou membres de la communauté peuvent être invités. Ces individus sont des membres sans droit de vote du comité.

5. Droits et privilèges des membres du comité de planification

Tous les membres du comité jouissent des droits suivants :

- a. pouvoir assister aux réunions du comité de planification;

PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

- b. pouvoir voter aux réunions du comité, à l'exception des membres sans droit de vote;
- c. obtenir le soutien auprès d'autres structures de la Fédération afin d'assurer le succès du Sommet RISE.

6. Réunions

Les réunions du comité ont lieu au moins une fois par mois, ou aussi souvent que le comité le juge nécessaire.

Les réunions peuvent avoir lieu de l'une des façons suivantes : conférence téléphonique, réunion en personne, ou toute autre méthode requise pour veiller à ce que les travaux du comité soient achevés en temps opportun.

Les avis de convocation aux réunions doivent être envoyés par courriel à tous les membres et partenaires du comité au moins cinq à sept (5 à 7) jours ouvrables d'avance.

7. Budget

La Fédération doit créer un calendrier budgétaire distinct semblable à celui de ses autres programmes autonomes.

8. Durée

Le programme se déroule sur une période de deux à quatre (2 à 4) jours

9. Lieu

Le sommet est tenu dans un lieu de la région du Grand Toronto (RGT). Ce lieu est déterminé en fonction du coût, de la disponibilité, de l'accessibilité et du moment de l'année

10. Coût pour les participantes et participants

Le coût comprend les frais d'inscription qui peuvent inclure le coût subventionné de l'hébergement, des repas et du lieu. De plus, les participantes et participants paient des frais de covoiturage qui aident à compenser et à subventionner les frais de déplacement pour tous les participants et participantes. **Le coût total pour les participantes et participants est fixé par les représentantes et représentants élus.**

2019/01:072 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 30

Il est résolu de modifier la deuxième puce du troisième paragraphe pour indiquer ce qui suit :

- Être la principale unité organisatrice, à l'échelle provinciale, de la lutte contre le racisme et le colonialisme parmi les étudiantes et étudiants par la recherche, l'action et les campagnes

2019/01:073 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 105

Il est résolu de modifier la troisième puce du troisième paragraphe pour indiquer ce qui suit :

- mener à l'élaboration annuelle continue d'une vision provinciale vers la décolonisation et pour la lutte contre le racisme, axée sur les communautés touchées.

2019/01:074 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 109

Il est résolu de modifier la rubrique « Partenaires de la communauté/coalition/sensibilisation » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Partenaires de la communauté/coalition/sensibilisation

Le comité peut inviter des partenaires de la communauté, de la coalition et de la sensibilisation ~~à sa première réunion~~; un vote a lieu pour déterminer quels partenaires ou membres de la communauté peuvent être invités. Ces individus sont des membres sans droit de vote du comité.

2019/01:075 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 32

Il est résolu de modifier le sixième paragraphe pour qu'il soit rédigé comme suit :

6. Réunions

Les réunions du comité ont lieu au moins une fois par mois, ou aussi souvent que le comité le juge nécessaire.

Les réunions peuvent avoir lieu de l'une des façons suivantes : conférence téléphonique, en personne, ou toute autre méthode requise pour veiller à ce que les travaux du comité soient achevés en temps opportun.

Les avis de convocation aux réunions doivent être envoyés par courriel à tous les membres et partenaires du comité au moins **cinq (5)** ~~cinq à sept (5 à 7)~~ jours ouvrables d'avance.

2019/01:012 ADOPTÉE

2019/01:018 MOTION

Section 30/Section 54

Attendu qu'une motion concernant les services de garde d'enfants a été renvoyée de l'Assemblée générale annuelle au comité exécutif de l'Ontario en août 2018; et

Attendu que le comité exécutif de l'Ontario a mis sur pied un groupe de travail (« groupe de travail pour les services de garde d'enfants ») dans le but d'explorer la motion renvoyée et les politiques internes de la Fédération en matière de garde d'enfants; et

Attendu que le groupe de travail pour les services de garde d'enfants a passé en revue les modifications apportées à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, et a déterminé qu'il serait fastidieux et coûteux de coordonner centralement les services de garde d'enfants sur place, et que ces services pourraient s'avérer de piètre qualité; et

Attendu que le groupe de travail pour les services de garde d'enfants a exploré d'autres solutions de rechange aux services de garde sur place pour les assemblées de la Fédération; et

Attendu que les représentants élus de la Fédération coordonnent actuellement la réception et l'approbation des installations et du remboursement en matière de services de garde, afin de maintenir la confidentialité et de s'assurer que les demandes sont traitées en temps opportun; et

Attendu que le groupe de travail pour les services de garde d'enfants a recommandé des modifications aux politiques de fonctionnement actuelles afin que soient plus clairs le processus et l'admissibilité quant aux demandes de

remboursement des services de garde d'enfants et la souplesse de la coordination autonome des services de garde sur place; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique de fonctionnement de la Fédération intitulée « Fonds affectés à des fins particulières » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Fonds affectés à des fins particulières

Fonds d'accessibilité

La Fédération affecte un maximum de 5 000 \$ par année à un fonds d'accessibilité. Ce fonds ne doit pas excéder 30 000 \$.

Le fonds a pour objet de fournir des ressources financières afin d'assurer que les assemblées générales, les réunions du comité exécutif et d'autres activités de la Fédération sont accessibles à tous les participants et participantes.

Les représentantes et représentants élus de l'Exécutif du comité exécutif de l'Ontario sont responsables de l'administration et du maintien du Fonds d'accessibilité;

Fonds de capital

La Fédération affecte un objectif de cinq pour cent de ses revenus annuels au fonds de capital.

Le but de ce fonds est d'accumuler un fonds d'investissement pour l'achat de biens immeubles qui servent de locaux à usage de bureaux ou de salles de réunion pour la Fédération.

Fonds pour la garde d'enfants

La Fédération affecte un montant maximum de 5 000 \$ par année à un fonds pour la garde d'enfants. Ce fonds ne doit pas excéder 30 000 \$.

Le fonds a pour objet de fournir des ressources financières afin de subventionner les dépenses de garde d'enfants exclusivement pour les parents, **tutrices et tuteurs** qui participent aux assemblées générales, aux réunions du comité exécutif et aux autres activités de la Fédération que le comité exécutif de l'Ontario juge convenables.

Les représentantes et représentants élus de l'Exécutif du comité exécutif de l'Ontario reçoivent toutes les demandes de financement pour la garde d'enfants et prennent une décision pour chaque cas.

Garde d'enfants :

La Fédération rembourse les dépenses de garde d'enfants des parents, tutrices et tuteurs inscrits à titre de déléguées et délégués à ses assemblées générales conformément aux lignes directrices suivantes :

- La Fédération, après réception d'un état des dépenses d'une déléguée ou d'un délégué à une assemblée générale provinciale, rembourse cette déléguée ou ce délégué (parent, tutrice ou tuteur de l'enfant), ou l'association étudiante membre, un maximum de 80 \$ par enfant par jour pour des services de garde de huit à dix (8 à 10) heures par jour, et de 120 \$ par enfant par jour pour des services de garde de vingt-quatre 24 heures;

- La ou le membre ou l'association membre locale n'est remboursé que pour les jours de l'assemblée générale et les jours de déplacement pour assister à ladite assemblée générale;

- **Les déléguées et délégués peuvent amener les prestataires de leurs services de garde pour qu'elles ou ils s'occupent de leurs**

enfants sur place et sont quand même admissibles au remboursement, selon les lignes directrices susmentionnées, pour qu'ils puissent rémunérer les prestataires de leurs services de garde.

- Les représentantes et représentants élus de l'Exécutif de l'Ontario sont autorisés à approuver des demandes d'accommodements additionnelles pour soutenir les parents, les tuteurs et les tuteurs qui amènent les prestataires de leurs services de garde pour qu'elles ou ils s'occupent de leurs enfants sur place pour la durée des assemblées.

La Fédération n'est pas responsable de fournir ni d'assurer de services de garde d'enfants sur place pendant que la ou le membre assiste à une assemblée générale si ladite ou ledit membre a choisi d'amener l'enfant ou les enfants sur le site de ladite assemblée;

- La Fédération n'est pas tenue de fournir ni d'aménager des services de garde à proximité du site pour les déléguées et délégués inscrits qui assistent aux assemblées générales, mais peut fournir de l'information sur des services de garde d'enfants dans les environs aux déléguées et délégués qui en font la demande;

- Le comité exécutif détient l'autorité d'augmenter le remboursement quotidien dans des circonstances qu'il juge exceptionnelles; et

Les déléguées et délégués qui désirent se prévaloir de ce fonds doivent en faire la demande au moment de l'inscription.

2019/01:076 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 30

Il est résolu de modifier le deuxième paragraphe de l'article « Fonds pour la garde d'enfants » pour qu'il soit rédigé comme suit :

Le fonds a pour objet de fournir des ressources financières afin de subventionner les dépenses de garde d'enfants exclusivement pour les parents, tuteurs et tuteurs qui participent aux assemblées générales, aux réunions du comité exécutif, au symposium de perfectionnement des compétences et aux autres activités de la Fédération que le comité exécutif de l'Ontario juge convenables.

2019/01:077 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 32

Il est résolu de modifier l'article intitulé « Fonds pour la garde d'enfants » pour qu'il soit rédigé ainsi :

La Fédération fournit le remboursement pour les frais de garde d'enfants aux parents, tuteurs et tuteurs délégués qui participent aux assemblées générales, aux réunions du comité exécutif, au Symposium de perfectionnement des compétences et aux autres activités de la Fédération que le comité exécutif de l'Ontario juge pertinentes conformément aux lignes directrices suivantes :

PAGE 16 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

2019/01:078 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 99

Il est résolu que toutes les mentions de « garde d'enfants » deviennent « garde des personnes à charge », que toutes les mentions d'« enfant » deviennent « personne à charge » et que toutes les mentions de « parents, tuteurs et tuteurs » deviennent « déléguées et délégués ».

2019/01:79 MOTION DE MODIFICATION DE LA MODIFICATION

Section 30/Section 68

Il est résolu que la modification change « déléguées et délégués » à « déléguées et délégués qui sont des aidants naturels ».

2019/01:080 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 30

Il est résolu qu'un paragraphe intitulé « Garde d'enfants » soit ajouté à la fin des politiques de fonctionnement :

Garde d'enfants

- La Fédération est responsable de fournir et d'aménager des services de garde d'enfants sur place aux déléguées et délégués qui sont des aidants naturels inscrits aux assemblées générales si ces déléguées et délégués choisissent d'amener l'enfant ou les enfants sur le site de l'assemblée.
- Les déléguées et délégués qui désirent se prévaloir de ce service de garde d'enfants doivent l'indiquer au moment de l'inscription.

2019/01:081 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 54

Il est résolu de biffer les clauses suivantes sous « Garde d'enfants » :

~~La Fédération n'est pas responsable de fournir ni d'assurer de services de garde d'enfants sur place pendant que la ou le membre assiste à une assemblée générale si ladite ou ledit membre a choisi d'amener l'enfant ou les enfants sur le site de ladite assemblée;~~

~~La Fédération n'est pas tenue de fournir ni d'aménager des services de garde à proximité du site pour les déléguées et délégués qui assistent aux assemblées générales, mais peut fournir de l'information sur des services de garde d'enfants à proximité aux déléguées et délégués qui en font la demande;~~

2019/01:018 RENVOYÉE

2019/01:029 MOTION

Section 85/Section 30

Attendu que les étudiantes et étudiants ont demandé une réforme des temps de réunion prévus pour les groupes modulaires; et

Attendu que le calendrier actuel n'est pas propice à l'intersectionnalité des gens ni ne l'appuie; et

Attendu que les étudiantes et étudiants racialisés de différents groupes modulaires ont demandé que le groupe modulaire des étudiantes et étudiants

racialisés se réunisse à des moments différents des autres groupes modulaires; par conséquent,

Il est résolu que la réunion du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés n'ait pas lieu en même temps que celle des autres groupes modulaires; et

Il est de plus résolu que la Fédération consulte le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires afin de formuler un meilleur ordre du jour pour les réunions des groupes modulaires.

REJETÉE

2019/01:032

MOTION

Section 97/Section 105

Attendu que les assemblées comptent plus de 150 déléguées et délégués; et

Attendu que les assemblées portent sur de nombreux sujets qu'ils peuvent souvent être déclencheurs et s'avérer pénibles pour bon nombre de déléguées et délégués; et

Attendu qu'actuellement le nombre de déléguées et délégués par rapport au nombre de conseillères et conseillers en matière de harcèlement n'est pas propice aux pratiques de soins de santé; et

Attendu qu'il est entendu que l'embauche de conseillères et conseillers en matière de harcèlement a des répercussions financières; par conséquent,

Il est résolu d'embaucher et d'identifier au moins quatre intervenantes ou intervenants en matière de harcèlement pour les assemblées générales, dont deux (2) sur place et deux (2) sur appel.

REJETÉE

2019/01:036

MOTION

Section 97/Section 105

Attendu que la Fédération continue de s'occuper des membres qui lui communiquent leurs problèmes en ce qui concerne l'organisation; et

Attendu qu'il n'y a pas de moyen clair, structuré et accessible pour les membres ordinaires de passer en revue le travail et la structure de l'organisation; et

Attendu que la Fédération a l'occasion d'explorer davantage de moyens de communiquer avec ses membres; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario, en collaboration avec le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires, crée, et distribue avant le mois de juin 2019, un examen annuel de l'organisation qui sera effectué par les membres.

REJETÉE

2019/01:048

MOTION

Section 97/Section 49

Attendu que des obstacles et des limites physiques peuvent empêcher des déléguées et délégués d'accéder à un microphone sur pied; et

PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Attendu que la Fédération s'efforce d'abattre les obstacles à la participation des déléguées et délégués aux assemblées générales;

Il est résolu de modifier la section intitulée Assemblées générales dans les politiques de fonctionnement pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Liste des intervenantes et intervenants

Des droits d'intervention fondés sur l'action positive sont employés durant les assemblées générales. Un microphone « à main » est mis à la disposition des déléguées et délégués qui peuvent demander que le microphone leur soit apporté.

Les règles de procédure aux assemblées générales sont celles décrites dans la plus récente édition du *Robert's Rules of Order*, complétées ou modifiées par les règles de procédures qui ont été ajoutées, à l'occasion, aux Politiques de fonctionnement ou aux Règlements.

2019/01:048 **ADOPTÉE**

2019/01:050 **MOTION**

Section 97/Section 85

Attendu que les politiques de fonctionnement de la Fédération à l'échelle nationale prévoient des fonds aux déléguées et délégués pour la garde des personnes à charge pendant les assemblées de la Fédération; et

Attendu que les politiques de fonctionnement de la Fédération de l'Ontario ne prévoient un financement que pour les services de garde d'enfants; et

Attendu que l'élément de l'Ontario de la Fédération, à l'instar de la Fédération nationale, s'engage à rendre ses assemblées accessibles aux déléguées et délégués ayant des obligations familiales; et

Attendu que certains délégués et déléguées peuvent avoir des obligations de garde des personnes à charge autres que celles de s'occuper de leur enfant, comme s'occuper d'une conjointe ou d'un conjoint ou d'une ou d'un partenaire ou d'un parent âgé à leur charge; et

Attendu que la section sur le symposium de perfectionnement des compétences dans les politiques de fonctionnement prévoit actuellement le financement des services de garde d'enfants; par conséquent,

Il est résolu que les sections des politiques de fonctionnement de la Fédération visant les Fonds affectés à des fins particulières, Frais des assemblées générales – Frais des déléguées et délégués, et Symposium de perfectionnement des compétences – soient modifiées pour indiquer ce qui suit :

Fonds affectés à des fins particulières

Fonds pour les services de garde des personnes à charge ~~d'enfants~~

La Fédération affecte un montant maximum de 5 000 \$ par année à un fonds pour la garde **de personnes à charge** ~~d'enfants~~. Ce fonds ne doit pas excéder 30 000 \$.

Le fonds a pour but de fournir des ressources financières en vue de subventionner les dépenses de garde **des personnes à charge** ~~d'enfants~~ exclusivement pour les parents déléguées et délégués qui participent aux assemblées générales, aux réunions du comité exécutif, **au symposium annuel de perfectionnement des compétences** et aux

autres activités de la Fédération que le comité exécutif de l'Ontario juge pertinentes.

Le comité exécutif de l'Ontario reçoit toutes les demandes de financement pour la garde **des personnes à charge d'enfants** et prend une décision pour chaque cas.

Services de garde des personnes à charge d'enfants

La Fédération rembourse aux individus ~~parents~~-inscrits à titre de déléguées et délégués à ses assemblées générales les frais de garde **des personnes à charge d'enfants** conformément aux lignes directrices suivantes :

La Fédération, après avoir reçu un état des frais d'une déléguée ou d'un délégué à une assemblée générale provinciale, **au symposium annuel de perfectionnement des compétences ou à toute autre activité de la Fédération**, rembourse cette déléguée ou ce délégué (~~parent, tutrice ou tuteur~~ **aidante ou aidant naturel**), ou l'association étudiante membre, jusqu'à un maximum de 80 \$ par personne à charge enfant par jour pour des services de garde de huit à dix (8 à 10) heures par jour, et de 120 \$ par jour pour des services de garde de vingt-quatre (24) heures;

La ou le membre ou l'association étudiante membre n'est remboursé que pour les jours de l'assemblée, **du symposium annuel de perfectionnement des compétences ou de toute autre activité de la Fédération**, et pour les jours de déplacement en vue d'assister à ladite assemblée pour laquelle une demande est faite;

La Fédération n'est pas responsable d'assurer ni d'organiser des services de garde d'enfants sur place pendant que la ou le membre assiste à une assemblée générale, à un atelier ou à une séance de formation, si ladite ou ledit membre a choisi d'amener l'enfant ou les enfants sur le site de ladite assemblée;

La Fédération n'est pas tenue de fournir ni d'aménager des services accessibles de garde sur place à l'intention des déléguées et délégués ou des participantes et participants inscrits qui assistent aux assemblées générales, **au symposium annuel de perfectionnement des compétences et à toute autre activité de la Fédération**, mais peut fournir aux déléguées et délégués qui en font la demande de l'information sur des services de garde d'enfants offerts dans les environs;

- Le comité exécutif détient l'autorité d'augmenter le remboursement quotidien dans des circonstances qu'il juge exceptionnelles; et

Les déléguées et délégués qui désirent se prévaloir de ce fonds doivent en faire la demande au moment de l'inscription.

Assemblées générales

Frais des déléguées et délégués

Les droits d'inscription ne dépassent pas 400 \$, les repas, l'hébergement, le fonds pour la garde **des personnes à charge d'enfants** et le fonds d'accessibilité compris.

SYMPOSIUM DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

PAGE 20 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Droits

Le fonds de la Fédération en ce qui a trait à l'accessibilité et aux frais de garde **des personnes à charge** ~~d'enfants~~ est offert pour la participation au symposium, sous réserve des politiques de fonctionnement pertinentes;

2019/01:082 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 109

Il est résolu de supprimer le paragraphe suivant, « Fonds affectés à des fins spéciales » de la motion proposée.

2019/01:050 ADOPTÉE

2019/01:052 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 54

Attendu que la Fédération, à l'échelle nationale, explore la possibilité de passer à une seule assemblée générale par année, et ce, à compter de 2019; et

Attendu que la représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national, qui est membre de l'Exécutif national, est élu par la plénière de l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario; et

Attendu que la représentante ou le représentant de l'Ontario à l'Exécutif national doit ensuite être ratifié par la plénière de l'Assemblée générale nationale de la Fédération; et

Attendu qu'il faut que l'Assemblée générale semestrielle de l'Ontario soit tenue avant l'Assemblée générale nationale de la Fédération pour que cette ratification ait lieu; et

Attendu qu'à l'échelle nationale, il est désirable que la Fédération se voie accorder la souplesse nécessaire quant à la possibilité de tenir une seule assemblée générale par année et d'en choisir la date; par conséquent,

Il est résolu de modifier l'alinéa 1.b du Règlement III pour qu'il soit rédigé ainsi :

Alinéa 1.b du Règlement III

b. Assemblée générale semestrielle

L'Assemblée générale semestrielle de la Fédération a lieu au mois de novembre, janvier ou février. La date et l'endroit de chaque assemblée générale sont fixés par le comité exécutif.

Il est de plus résolu que le comité exécutif de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario présente une recommandation quant à la date normale des assemblées générales de l'Ontario, au plus tard, d'ici décembre 2020.

2019/01:052 ADOPTÉE

2019/01:054 MOTION

Section 85/Section 68

Attendu que le Symposium de perfectionnement des compétences regroupe des étudiantes et étudiants de toutes les régions de la province chaque année pour le partage d'idées et l'apprentissage de nouvelles compétences; et

Attendu que la participation au symposium de perfectionnement des compétences est une activité organisée et entièrement subventionnée par la Fédération; et

Attendu que des mesures d'économie de coûts pour un projet d'une telle ampleur faciliteront les processus budgétaires; et

Attendu qu'il n'est pas possible à toutes les personnes de participer aux activités de fin de semaine pendant l'été; et

Attendu que d'autres activités estivales de la Fédération sont organisées pendant la fin de semaine,

Il est résolu de modifier la politique de fonctionnement sur le symposium de perfectionnement des compétences pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Dates et lieu

Le symposium a lieu un jour de la semaine du mois de mai, juin ou juillet, dans la région du Grand Toronto.

2019/01:083 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 49

Il est résolu de modifier la motion comme suit :

Dates et lieu

Le symposium a lieu pendant le mois de mai, juin ou juillet, dans la région du Grand Toronto.

2019/01:054 ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Alideeb présente le rapport du comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2019/01:084 MOTION D'ADOPTION GLOBALE DES MOTIONS

Section 110/Section 71

Il est résolu d'accepter le rapport des campagnes et des relations avec le gouvernement à l'exception des motions 2019/01:025, 2019/01:34 et 2019/01:042.

ADOPTÉE

2019:01/085 MOTION D'ADOPTION

Section 97/Section 54

Il est résolu d'adopter le Guide des campagnes 2019.

ADOPTÉE

2019/01:025 MOTION

Section 32/Section 68

Attendu que la Fédération estime que l'éducation est un droit, et que les frais de scolarité devraient être réduits pour être finalement abolis; et

PAGE 22 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Attendu que la Fédération a fait des progrès sous le gouvernement provincial précédent, créant un plus grand nombre de bourses et un meilleur accès à l'éducation postsecondaire; et

Attendu que le nouveau gouvernement provincial n'a pas manifesté la volonté de réduire le coût de l'éducation pour les étudiantes et étudiants et qu'il a reculé et gelé un certain nombre d'initiatives qui auraient amélioré la prospérité des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire et des Ontariennes et Ontariens; et

Attendu que le gouvernement provincial, dirigé par le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, a « ouvert la porte » à des compressions du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (Allen, 2018; Rushowy, 2018); et

Attendu que les frais de scolarité continuent d'augmenter à un rythme lent, mais constant, pour les étudiantes et étudiants canadiens et à un rythme effréné et imprévisible pour les étudiantes et les étudiants internationaux; et

Attendu que l'action directe est une méthode efficace pour lutter contre les reculs et la stagnation; et

Attendu que la grève est une forme d'action directe, par laquelle les mouvements étudiants, comme ceux du Québec, et les syndicats ont réussi à faire entendre leurs revendications et à les faire accepter; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario œuvre avec le personnel de la Fédération à l'élaboration d'un plan de grève exhaustif pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée générale de l'Ontario en août; et

Il est de plus résolu que le plan soit formulé en tenant compte des points de vue et des consultations des partenaires solidaires, des syndicats ouvriers et des militantes et militants, ainsi que des meneuses et meneurs de la grève étudiante au Québec en 2012; et

Il est de plus résolu que le plan inclue un budget pour l'action de grève, un plan logistique accompagné d'activités de grève éventuelles, et un cadre pour les revendications visées par la grève qui inclurait les enjeux clés touchant la population étudiante; et

Sources

Allen, M. *PCs unclear about fate of free tuition program*, Western Gazette (2018). Accessible à :

https://westerngazette.ca/news/pcs-unclear-about-fate-of-free-tuition-program/article_aeaca070-d87b-11e8-8a47-dbec25cbaf3f.html.

Rushowy, K. *Ontario's post-secondary minister leaves door open to cutting free tuition program*, Toronto Star Accessible à :

www.thestar.com/politics/provincial/2018/10/24/ontarios-post-secondary-minister-leaves-door-open-to-cutting-free-tuition-program.html.

2019/01:086 MOTION DE MODIFICATION Section 97/Section 68

Il est résolu de changer la première clause intitulée « Assemblée générale d'août de l'Ontario » à « Assemblée générale d'été de l'Ontario ».

2019/01:087 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 47

Il est résolu de modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario œuvre avec le personnel de la Fédération à l'élaboration d'un plan de grève exhaustif pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario et qu'il présente **un avant-projet du plan aux membres de la Fédération pour leur approbation** avant l'Assemblée générale de l'Ontario de l'été ~~en août~~ **2019**; et

2019/01:088 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 20

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que le plan soit formulé en tenant compte des points de vue et des consultations des partenaires solidaires, des syndicats ouvriers et des militantes et militants, ainsi que des leaders de la grève étudiante au Québec en 2012 et **des associations étudiantes qui ne sont pas membres de la FCEE**; et

2019/01:089 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 71

Il est de plus résolu que le plan soit aussi formulé en tenant compte des points de vue et des consultations du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux, reconnaissant les défis et expériences uniques de ces étudiantes et étudiants et en informer les éléments particuliers dans l'avant-projet du plan de grève pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario; et

2019/01:090 MOTION DE MODIFICATION DE LA MODIFICATION

Section 47/Section 71

Il est de plus résolu que le plan soit aussi formulé en tenant compte des points de vue et des consultations du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux, **qui sont disproportionnellement touchés par la grève**, reconnaissant les défis et expériences uniques de ces étudiantes et étudiants et guidant des éléments particuliers dans l'avant-projet du plan de grève pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario **et qu'il comprenne la recommandation d'un plan d'urgence pour les personnes touchées**; et

2019/01:091 MOTION

Section 20/Section 94

Il est résolu d'accepter toutes les modifications apportées à la motion 2019/01:025.

ADOPTÉE

2019/01:092 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 32

Il est de plus résolu que, dans l'intervalle, le personnel de la Fédération fasse des recherches sur la structure des syndicats étudiants du Québec en ce qui a trait aux mesures de grève et qu'il publie un rapport de ses conclusions d'ici avril 2019; et

Il est de plus résolu que ce rapport serve d'outil pour la formation des sections locales sur les connaissances en matière de grève.

ADOPTÉE

PAGE 24 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

2019/01:025 ADOPTÉE

2019/01:034 MOTION

Section 41/Section 68

Attendu que nous assistons actuellement à des attaques plus graves et plus directes contre les personnes marginalisées; et

Attendu que la Fédération est actuellement investie de multiples mandats lui permettant d'agir pour et avec les étudiantes et étudiants lorsqu'ils font face à de nombreux problèmes divers; et

Attendu que l'organisation devrait continuer d'explorer des moyens de soutenir ses membres; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée un protocole d'action directe en collaboration avec le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires.

REJETÉE

Abstentions : section locale 19, section locale 78 et section locale 82

2019/01:042 MOTION

Section 47/Section 68

Attendu que l'obtention d'une éducation postsecondaire gratuite, de qualité et accessible est le but ultime de la Fédération; et

Attendu que le caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles réunit plus de 50 000 étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario; et

Attendu que les frais de scolarité et le taux d'inflation ont grimpé partout au Canada, ce qui augmente de manière disproportionnée les difficultés financières des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs; et

Attendu que la lutte en vue de frais de scolarité réduits pour la période postprogramme est une campagne de longue date de la Fédération qui vise à éliminer les obstacles financiers qui empêchent de nombreux boursiers et boursières du Canada de poursuivre leurs études; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario collabore avec les membres du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario afin de fournir des ressources d'information et des séances de formation aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs pour renseigner les membres sur les répercussions de l'intégration des frais de scolarité réduits pour la période postprogramme; et

Il est de plus résolu que la Fédération crée un modèle de sondage générique d'ici l'Assemblée générale annuelle d'août 2019 que les sections locales pourront distribuer aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs afin d'évaluer la nécessité de faire pression en vue d'obtenir des frais de scolarité réduits pour la période postprogramme. Les résultats du sondage, à l'échelle locale et provinciale, pourront être recueillis et analysés par la Fédération en vue des séances de pression fédérales et provinciales; et

Il est de plus résolu que la Fédération produise du matériel de campagne pour promouvoir le sondage; et

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération présente à la plénière un rapport des progrès réalisés, au cours de l'Assemblée générale annuelle d'août 2019.

2019/01:093 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 19

PAGE 25 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Il est de plus résolu que la Fédération crée un modèle de sondage générique d'ici l'Assemblée générale annuelle d'août 2019 que les sections locales pourront distribuer aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs afin d'évaluer la nécessité de faire pression en vue d'obtenir des frais de scolarité réduits pour la période postprogramme. Les résultats du sondage, à l'échelle locale et provinciale, pourront être recueillis et analysés par la Fédération en vue des séances de pression fédérales et provinciales; et

ADOPTÉE

2019/01:042 ADOPTÉE

2019/01:031 MOTION

Section 41/Section 1

Attendu que la Fédération adopte une stratégie de campagne contre le racisme, à l'échelle nationale; et

Attendu que cette stratégie inclut des comités régionaux et vise à inclure les voix des membres et à interagir directement avec eux; et

Attendu que l'Ontario couvre de nombreuses régions et différents contextes; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération adopte la campagne nationale de lutte contre le racisme; et

~~Il est de plus résolu que la commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario et le commissaire du groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario organisent des consultations avec la Fédération à l'échelle nationale afin de s'assurer que la campagne est pertinente au contexte ontarien; et~~

2019/01:094 MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 92

Il est résolu de changer « la Fédération » à « la FCEE-Ontario ».

ADOPTÉE

2019/01:038 MOTION

Section 47/Section 109

Attendu que l'obtention d'une éducation postsecondaire gratuite, de qualité et accessible est le but ultime de la Fédération; et

Attendu que le caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles réunit plus de 50 000 étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario; et

Attendu que la Fédération reconnaît que la relation entre l'étudiante ou l'étudiant et la superviseure ou le superviseur peut rendre les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui ont des conflits avec leur superviseure ou superviseur extrêmement vulnérables, tant sur le plan scolaire que financier; par conséquent,

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario collabore avec les membres du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario pour fournir des ressources d'information et des séances de formation aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs afin de renseigner les membres sur les différentes politiques et procédures qui régissent la supervision de ces étudiantes et étudiants; et

Il est de plus résolu que la Fédération élabore un document de politique standard recommandé régissant la relation de supervision entre l'étudiante ou l'étudiant et

PAGE 26 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

la superviseure ou le superviseur, ainsi que les attentes de ces étudiants et de ces superviseurs; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage et appuie les sections locales dans leurs séances de pression sur leur administration pour qu'elle élabore un document de politique ou modifie ses politiques actuelles, le cas échéant, afin que ceux-ci correspondent au document recommandé élaboré par la Fédération; et

Il est de plus résolu de charger la Fédération de faire pression sur le gouvernement provincial pour qu'il encourage les administrations des universités à élaborer le document de politique susmentionné; et

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération présente à la plénière un rapport des progrès réalisés, au cours de l'Assemblée générale annuelle d'août 2019.

2019/01:095 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 19

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario collabore avec les membres du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario afin d'explorer les différents défis propres à chacune des sections locales; et

2019/01:096 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 71

Il est résolu de modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que le comité exécutif de l'Ontario collabore avec les membres du caucus des 2^e et 3^e cycles de l'Ontario pour identifier et fournir des ressources d'information et des séances de formation afin que les syndicats des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs renseignent leurs membres sur les différentes politiques et procédures qui régissent la supervision de ces étudiantes et étudiants; et

2019/01:097 MOTION DE MODIFICATION DE LA MODIFICATION

Section 71/Section 20

Il est de plus résolu de changer la modification à « identifier les lacunes et ».

2019/01:098 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 92

Il est de plus résolu de changer « Assemblée générale annuelle d'août » à « Assemblée générale annuelle d'été ».

2019/01:099 MOTION DE MODIFICATION

Section 19/Section 71

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération, **en consultation avec les syndicats représentant les superviseuses et superviseurs**, élabore un document de politique standard recommandé pour régir la relation de supervision entre l'étudiante ou l'étudiant et la superviseure ou le superviseur, ainsi que les attentes de ces étudiants et de ces superviseurs; et

2019/01:038 ADOPTÉE

2019/01:040 MOTION

Section 47/Section 32

Attendu que l'obtention d'une éducation postsecondaire gratuite, de qualité et accessible est le but ultime de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants; et

Attendu que le caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles réunit plus de 50 000 étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario; et

Attendu que la Fédération favorise l'élimination de tous les obstacles financiers et économiques à l'éducation postsecondaire; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération encourage et soutienne les sections locales dans leurs séances de pression sur leur administration afin qu'elle remette aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs une lettre détaillée concernant les conditions de leur aide financière; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage et soutienne les sections locales à faire pression sur leur administration pour qu'elle fournisse aux étudiantes et étudiants de l'information détaillée sur le revenu, les dépenses et le coût de la vie prévus; et

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération présente à la plénière un rapport des progrès réalisés, au cours de l'Assemblée générale annuelle d'août 2019.

2019/01:100 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 20

Il est de plus résolu de changer « Assemblée générale annuelle d'août » à « Assemblée générale annuelle d'été ».

2019/01:040 ADOPTÉE

2019/01:044 MOTION

Section 54/Section 49

Attendu que Fossil Free Guelph (FFG) est un groupe d'action de l'Université de Guelph qui s'est organisé autour du désinvestissement dans les combustibles fossiles et qu'il a appuyé d'autres initiatives de justice environnementale; et

Attendu que Fossil Free Guelph a présenté une demande au conseil d'administration en avril 2017, pour lui demander que l'université se dessaisisse de ses investissements d'environ 38 millions de dollars dans l'industrie des combustibles fossiles; et

Attendu que la Fédération se consacre à la justice environnementale et est solidaire d'autres initiatives de justice environnementale; et

Attendu que les administrations collégiales et universitaires dissuadent par des mesures dilatoires les étudiantes et étudiants de s'organiser en vue de décourager leurs demandes; et

Attendu que la section locale 54, University of Guelph Central Student Association, a manifesté son appui pour Fossil Free Guelph sous diverses formes, en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019; et

Attendu que des groupes externes à la Ville de Guelph peuvent faire preuve de solidarité en écrivant des lettres d'appui, en utilisant les médias sociaux, etc.; et

PAGE 28 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 17 janvier au dimanche 20 janvier 2019 – Toronto (Ontario)

Attendu que le conseil d'administration de l'Université de Guelph discutera de la question du dessaisissement et pourrait tenir un vote sur la question au cours de la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2019; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération rédige une déclaration adressée au conseil d'administration de l'Université de Guelph et au président de l'Université de Guelph afin de soutenir Fossil Free Guelph et le désinvestissement dans les combustibles fossiles avant la réunion du 23 janvier 2019; et

Il est de plus résolu que cette déclaration soit affichée dans le site Web de la Fédération et dans les médias sociaux; et

Il est de plus résolu que la Fédération envoie un courriel au comité exécutif de l'Ontario pour l'encourager à rédiger des lettres d'appui pour Fossil Fuel Guelph avant la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2019.

2019/01:101 MOTION DE MODIFICATION

Section 54/Section 41

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération achemine un courriel à la liste de diffusion du comité exécutif de l'Ontario afin de l'encourager à envoyer des lettres d'appui pour Fossil Fuel Guelph **au nom de sa section locale**, avant la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2019.

2019/01:044 ADOPTÉE

2019/01:046 MOTION

Section 106/Section 20

Attendu que certains collèges et universités ont des politiques prévoyant un niveau quelconque de gratuité des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants âgés de plus de 65 ans; et

Attendu que de telles politiques reconnaissent l'importance de fournir de l'aide aux personnes retraitées ou ayant un revenu fixe; et

Attendu que de nombreuses personnes âgées de 60 ans ou plus se heurtent à des obstacles au remboursement des prêts qui sont propres à leur groupe d'âge et, puisque la Fédération a manifestement pour mandat de lutter contre l'âgisme; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse pression pour obtenir la remise de la dette des personnes âgées de 60 ans ou plus, en plus de celles qui sont déjà couvertes par divers programmes de remboursement de la dette; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage les sections locales à oeuvrer à l'expansion de programme de gratuité des frais de scolarité dans les établissements dont les étudiantes et étudiants s'identifient aux « aînées et aînés ».

2019/01:102 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 32

Il est résolu de remplacer le terme « aînées et aînés » par « membres des populations en vieillissement ».

2019/01:046 ADOPTÉE

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

La recherchiste, Renée Burse, signale qu'aucune motion n'a été renvoyée au comité d'élaboration et de révision des politiques pour discussion.

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DU SCRUTIN

La directrice du scrutin, Charest, présente les résultats des élections pour les représentantes et représentants élus à l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération.

2019/01:103 MOTION

Section 110/Section 41

Il est résolu que Fabrice Jean-Baptiste soit élu trésorier de l'élément de l'Ontario pour le mandat de 2019-2020; et

Il est résolu que Kayla Weiler soit élue à titre de représentante de l'Ontario à l'Exécutif national pour le mandat de 2019-2020; et

Il est résolu que Felipe Nagata soit élu président pour le mandat de 2019-2020.

ADOPTÉE

2019/01:104 MOTION

Section 92/Section 48

Il est résolu de détruire les bulletins de vote des élections aux postes de représentantes et représentants élus à l'Exécutif de l'Ontario de la Fédération.

ADOPTÉE

9. QUESTIONS DIVERSES

2019/01:E01 MOTION

Section 68/Section 30

Attendu que le gouvernement provincial cherche à se défaire de la Commission de transport de Toronto (Toronto Transit Commission – TTC); et

Attendu que cela facilite encore davantage la privatisation des sociétés de transport en commun; et

Attendu que dans le passé la privatisation des biens publics a alourdi le fardeau financier et réduit le contrôle démocratique des usagers de ces services, comme ce fut le cas pour Hydro One; et

Attendu que les membres de la Fédération de la région du Grand Toronto (RGT) utilisent la TTC pour accéder à leur éducation; et

Attendu que la Fédération a préalablement pris position contre la privatisation; et

Attendu que les tarifs de transport en commun de la TTC sont déjà parmi les plus élevés en Amérique du Nord; et

Attendu que TTCRiders est aux premiers rangs de la défense des droits aux transports en commun dans la RGT, et de l'opposition au « transfert » de la TTC; par conséquent,

Il est résolu de charger la Fédération de faire un don de 1 500 \$ à TTCRiders.

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de déclarer publiquement qu'elle condamne les tentatives du gouvernement de privatiser les transports en commun.

ADOPTÉE

2019/01:E02 MOTION

Section 109/Section 97

Attendu que l'annonce le 17 janvier 2019 par la ministre de la Formation et des Collèges et Universités, Merrilee Fullerton, a entraîné de massives compressions dans le financement de l'éducation postsecondaire pour les établissements, la suppression de nombreuses bourses d'études accordées en fonction du besoin et l'élimination de la période de grâce pour les intérêts;

Attendu que l'annonce incluait également l'élaboration de politiques obligeant les universités et les collèges à permettre le retrait des étudiantes et étudiants des syndicats étudiants, des groupes étudiants et des services étudiants essentiels du campus;

Attendu que cette annonce est une attaque directe contre les syndicats étudiants, leur autonomie et leur capacité de s'organiser;

Attendu que ces changements pourraient représenter de massives réductions dans les services des syndicats étudiants tels que le financement pour les clubs, les programmes de laissez-passer d'autobus universels, l'assurance pour les soins de santé et dentaires, et bien davantage;

Il est résolu que la Fédération mette sur pied une coalition centrale des syndicats étudiants, des syndicats ouvriers, des organisations étudiantes, des associations des professeures et professeurs et des groupes communautaires pour s'organiser autour de ces changements et pour les contrer; et

Il est de plus résolu que la coalition se concentre sur l'organisation et l'élaboration d'actions directes (régionales, provinciales ou nationales) et qu'elle crée des trousseaux d'outils pour les sections locales expliquant la façon de faire pression sur l'administration de leur campus;

Il est de plus résolu de formuler une pétition et de la distribuer immédiatement aux sections locales pour leur utilisation;

Il est de plus résolu que la pétition en appelle du gouvernement de renverser les politiques annoncées le 17 janvier en insistant sur les cotisations aux syndicats étudiants; et

Il est de plus résolu que la Fédération explore la possibilité de lancer une contestation juridique contre le gouvernement de l'Ontario.

2019/01:105 MOTION DE MODIFICATION

Section 84/Section 71

Il est de plus résolu de faire en sorte que le libellé de la pétition permette aux signataires parmi l'ensemble des membres de nos communautés et partisans du campus, notamment les professeures, les professeurs, le personnel, les parents, etc.; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage vivement toutes les sections locales à créer immédiatement un plan local d'action en collaboration avec d'autres alliées et alliés sur le campus en vue de renseigner la sécurité du campus, d'organiser le soutien local, de former des alliances inter-campus avec des syndicats du campus et avec des groupes de revendication, de faire pression sur les députées et députés provinciaux locaux et de recueillir des signatures pour cette pétition; et

Il est de plus résolu de maintenir le contact avec les députées et députés provinciaux sympathisants pour qu'ils présentent à intervalles réguliers des signatures de pétition à l'Assemblée législative.

2019/01:106 MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 19

Il est de plus résolu que la pétition en appelle du gouvernement de renverser les politiques annoncées le 17 janvier en insistant sur les cotisations aux syndicats étudiants et sur d'autres frais étudiants; et

2019/01:107 MOTION DE MODIFICATION DE LA MODIFICATION

Section 105/Section 78

Il est de plus résolu que la pétition en appelle du gouvernement de renverser les politiques annoncées le 17 janvier en insistant sur les cotisations aux syndicats étudiants, sur d'autres frais étudiants et sur la hausse de l'endettement étudiant; et

REJETÉE

2019/01:E02 ADOPTÉE

2019/01:E03 MOTION DE MODIFICATION

Section 94/Section 102

Attendu que la réforme de l'éducation postsecondaire préconisée par le gouvernement de Doug Ford aura de graves répercussions sur la qualité des services et des cours offerts par les universités et les collèges de l'Ontario;

Attendu que les compressions du RAFEO auront de graves conséquences sur la capacité des étudiantes et étudiants de payer leurs études postsecondaires;

Attendu que les compressions du RAFEO auront de graves conséquences sur la capacité des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de payer leurs études supérieures si le programme de la Subvention ontarienne d'études (SOE) est éliminé;

Attendu que la capacité des étudiantes et étudiants de se regrouper et de s'organiser est compromise par la nouvelle mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants (« Student Choice Initiative »);

Attendu que la nouvelle mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants (« Student Choice Initiative ») est une attaque directe contre la démocratie et contre les services essentiels aux étudiantes et étudiants sur le campus;

Attendu que la nouvelle mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants (« Student Choice Initiative ») étouffera les voix des étudiantes et étudiants sur les décisions importantes prises au niveau de l'administration de l'université et à l'ordre du gouvernement;

Attendu que le premier ministre de l'Ontario et son gouvernement ont montré et prouvé qu'ils ne veulent rien entendre des besoins réels des étudiantes et

étudiants et n'ont aucunement l'intention de collaborer avec les syndicats étudiants au sein de la province;

Attendu qu'une grève générale illimitée doit être envisagée sérieusement dans les prochains mois si nous voulons offrir à la prochaine génération d'étudiantes et d'étudiants une éducation postsecondaire à prix abordable et de qualité satisfaisante;

Attendu qu'une grève générale illimitée doit être sérieusement envisagée dans les prochains mois si nous voulons maintenir la capacité des étudiantes et étudiants de superviser et d'équilibrer les décisions de l'administration des universités et du gouvernement concernant l'éducation postsecondaire;

Attendu qu'une grève générale illimitée est un processus de longue haleine qui requiert beaucoup de préparation;

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants de l'Ontario (FCEE-ON) aide les campus de la province en offrant plus d'information et de ressources dans le matériel de campagne (comme Combattons les frais : Comment ça se fait) afin d'aider nos sections locales et nos campus à se mobiliser pour des manifestations qui pourraient inclure une grève étudiante contre la récente annonce du gouvernement ontarien;

Il est de plus résolu que la FCEE-ON collabore avec les sections locales, la FCEE nationale, et des groupes syndicaux pour embaucher une coordonnatrice ou un coordonnateur de la mobilisation à l'échelle de la province qui pourrait aider chaque campus à organiser des mobilisations afin de manifester ou de déclencher une grève générale éventuelle;

Il est de plus résolu que l'Exécutif de l'Ontario œuvre à la planification et à la discussion de la possibilité d'installer une agente ou un agent de mobilisation sur chaque campus ou qu'il encourage les sections locales à embaucher des agentes et agents de mobilisation sur chaque campus, et à les soutenir dans le cadre du travail de la coalition à l'échelle de l'Ontario pour faire opposition à la récente annonce du gouvernement de l'Ontario;

Il est de plus résolu qu'entre-temps, les représentantes et représentants élus de l'Exécutif de la FCEE-ON et tous les représentants et représentantes des groupes modulaires, tous les présidents et présidentes des caucus et toutes les sections locales soient encouragés à se regrouper et à donner de leur temps bénévolement afin d'agir en qualité d'agentes et d'agents de mobilisation pour nos campus; et à appuyer les initiatives en vue de lutter contre l'attaque à l'endroit des mouvements et des syndicats étudiants;

Il est de plus résolu que les agentes et agents de mobilisation reçoivent des modèles personnalisables de documents et de courriels axés sur les besoins des sections locales dans le but de se préparer et de se mobiliser en vue d'une grève générale éventuelle ainsi que de tenir une assemblée générale pour une grève générale sur les campus, dans la mesure du possible.

Il est de plus résolu que les tâches des agentes et agents de mobilisation comptent la préparation au déclenchement d'une grève générale éventuelle sur les campus, si c'est possible.

2019/01:108

MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 84

Motion de biffer la deuxième clause.

ADOPTÉE

2019/01: E03 ADOPTÉE

10. DES REPRÉSENTANTES ÉLUES PRONONCENT LE MOT DE LA FIN

Alideeb, Pritchard et Asekome prononcent le mot de la fin et remercient toutes les sections locales qui ont assisté à l'assemblée générale.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019/01:109 MOTION DE LEVÉE DE SÉANCE

Section 71/Section 32

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2019.

ADOPTÉE